
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-sixième séance – Lundi 12 décembre 2022, à 21 h

Présidence de M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente

La séance est ouverte à 21 h dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M^{me} Léonore Baehler* et *M. Simon Brandt*.

Assistent à la séance: *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, maire, *M. Alfonso Gomez*, vice-président, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M^{mes} Frédérique Perler* et *Christina Kitsos*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 23 novembre 2022, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle de l'Hôtel de Ville pour samedi 10 décembre 2022 à 8 h, 10 h 30, 14 h, 17 h, 20 h 30 et 23 h, lundi 12 décembre 2022 à 17 h 30 et 20 h 30 et mardi 13 décembre 2022 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Je profite de l'occasion pour vous rappeler que M^{me} Nuccia Salerno participe aujourd'hui en tant qu'assistante de direction de la Direction financière (DFIN) à son dernier budget, car elle est bientôt à la retraite. Je vous remercie, Madame Salerno. J'ai une petite pensée pour vous, alors si vous voulez bien vous approcher... (*Applaudissements. La présidente remet à M^{me} Nuccia Salerno une boîte de chocolats en forme de pièces d'or.*) Je crois que c'est tout à fait adéquat.

M. Pierre de Boccard, premier vice-président (PLR). J'espère que ce sont des vraies...

La présidente. Nous avons passé une quinzaine de jours à fêter l'Escalade. Que l'occasion me soit donnée ici de remercier toutes les personnes, que ce soient les fonctionnaires ou les bénévoles, qui ont permis cette fête dans la ville pendant ces nombreux jours. Nous avons tous hâte de ce retour de tradition et nous en avons bien profité. Je vous demande de les applaudir également.

4. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2023 (PR-1550 A/B/C/D/E)¹.

Suite du deuxième débat

La présidente. Je vous rappelle que nous avons trois délibérations sur lesquelles nous devons voter, soit les centimes additionnels, le budget administratif et mode de financement ainsi que les emprunts.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 48 oui contre 19 non. (*Brouhaha.*)

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II amendée est acceptée par 41 oui contre 35 non (1 abstention). (*Brouhaha.*)

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III amendée est acceptée par 41 oui contre 35 non.

(Voir ci-après le texte des délibérations telles qu'adoptées au terme du troisième débat.)

La présidente. Nous passons maintenant au troisième débat qui est obligatoire, s'agissant du budget. Nous avons reçu les amendements 72 à 84, et je vous informe que les amendements 79 et 80 ont été retirés. Comme annoncé, je convoque le bureau et les chefs de groupe pour déterminer la suite de la procédure. La séance est suspendue. Elle reprendra dans dix minutes.

(La séance est suspendue de 21 h 17 à 21 h 32.)

La présidente. Conformément à la décision prise par le bureau et les chefs de groupe, les amendements seront traités sans débat selon la méthode suivante: les auteurs de l'amendement prendront la parole de sorte que, si deux groupes politiques déposent un même amendement, ils auront tour à tour la parole. Le Conseil administratif peut, s'il le souhaite, répondre en *one shot*. (*Brouhaha.*) Je vous

¹ *Mémorial* 180^e année: Rapports, N° 29, p. 4233.

donne un exemple... L'amendement 72 a été déposé par l'Union démocratique du centre et le Parti libéral-radical, de sorte qu'un membre de l'Union démocratique du centre et un membre du Parti libéral-radical peuvent prendre la parole. Si le Conseil administratif souhaite ensuite prendre la parole, il la prend. Nous procéderons ainsi pour les onze amendements de ce troisième débat.

Troisième débat

Tous les départements.

*Page XX, tous les services, politique publique XX,
groupe de comptes XX.*

Département des finances, de l'environnement et du logement.

*Page 2, Service 1100, Direction financière,
politique publique 91, Impôts,
groupe de comptes 40, Revenus fiscaux.*

Département des finances, de l'environnement et du logement.

*Page 1, Service 1100, Direction financière,
politique publique 91, Impôts,
groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

La présidente. L'amendement 72 de l'Union démocratique du centre et du Parti libéral-radical demande la suppression des amendements déposés à l'automne par le Conseil administratif, hors ajustements techniques, qui portent notamment sur tous les nouveaux postes du projet de budget 2023 pour un montant de 9 083 877 francs. (*Brouhaha.*) Non mais soyez... Jusqu'à présent vous avez été super! Mais super, je vous assure! Je pense qu'on peut rester super. (*Remarque de M^{me} Rouillet.*) Madame Rouillet, la démocratie, c'est aussi d'accepter ce que la majorité de ce Conseil municipal a choisi comme méthode de fonctionnement. (*Remarque de M^{me} Menétrey.*) Madame la secrétaire, c'est bon... Ça va aller... En compensation, il est demandé de baisser le centime additionnel à 45 centimes et de porter les frais de perception du centime additionnel à 260 820 francs. Monsieur Vincent Schaller, vous avez la parole.

M. Vincent Schaller (UDC). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'Union démocratique du centre s'est gardé pour ce troisième débat deux amendements de principe qui lui tiennent à cœur. Dans le premier amendement, l'Union démocratique du centre vous propose de diminuer le centime additionnel communal de 45,49 à 45% tout rond en faveur des contribuables de la Ville de Genève. C'est une question d'équité.

Je reprends mes explications de samedi... Le département cantonal des finances annonce une augmentation impressionnante en 2023 de l'impôt des personnes morales, c'est-à-dire des sociétés, de 150 millions à 192 millions de francs, soit 42 millions supplémentaires pour les caisses de la Ville de Genève. Selon les explications que nous avons reçues en commission des finances, ces recettes supplémentaires proviennent essentiellement des sociétés multinationales du trading et du transport maritime.

Dans mon rapport de minorité, je constatais que, malgré l'hostilité déclarée de la gauche genevoise à l'encontre des sociétés multinationales du trading et du transport maritime, le Conseil administratif profite en plein de ces bénéfices faramineux pour perpétuer sa politique clientéliste exponentielle: nonante-sept nouveaux postes de cadres au sein de la Ville, des subventions sans limite à toutes les associations plus ou moins proches des Verts ou du Parti socialiste... On est très loin de la sobriété prônée de temps en temps par les Verts.

L'Union démocratique du centre considère, pour remettre les choses à l'endroit, que le bénéfice de ces 42 millions de recettes d'impôt supplémentaires devrait être partagé entre la Ville et la classe moyenne. Nous voulons stopper le clientélisme du Conseil administratif et, par la même occasion, rétablir le pouvoir d'achat des ménages genevois. Pour remplir cette promesse, le groupe de l'Union démocratique du centre propose de baisser le centime additionnel à 45%.

Je précise que cet amendement ne remet pas en question les nouvelles charges contraintes, c'est-à-dire l'augmentation des coûts de l'énergie, la hausse des taux d'intérêt, tous les ajustements techniques. Nous ne remettons pas non plus en question les annuités et l'indexation des traitements du personnel de la Ville de Genève. Comme seule compensation, nous demandons au Conseil administratif de renoncer à la création de nouveaux postes et au versement de nouvelles subventions.

Avec cette baisse du centime additionnel, c'est 200 francs en retour dans la poche de chaque contribuable de la ville de Genève. Ainsi les 42 millions supplémentaires d'impôt versé par les sociétés multinationales et du trading, par les banques aussi, seront équitablement partagés avec tous les habitants qui permettent à notre Ville de Genève de fonctionner. Un franc est un franc; à l'Union

démocratique du centre nous agissons pour que ce franc soit dans la poche des gens plutôt que dans celle du Conseil administratif.

Nous vous remercions donc de bien vouloir accepter cet amendement en signe de considération pour les contribuables de la ville de Genève.

Une voix. Bravo! (Applaudissements.)

Mis aux voix, l'amendement 72 est refusé par 47 non contre 29 oui.

Département des finances, de l'environnement et du logement.

Page 4, Service 1400, Agenda 21 – Ville durable, politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, page 32, Subventions).

Département des finances, de l'environnement et du logement.

Page 5, Service 1700, Centrale municipale d'achat et d'impression, politique publique 02, Services généraux, groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.

La présidente. L'amendement 73 déposé par le Centre demande l'augmentation de la subvention de la LICRA, d'un montant de 25 000 francs, compensée par une diminution équivalente sur les lignes 31 de la CMAI.

Mis aux voix, l'amendement 73 est refusé par 43 non contre 33 oui.

Département de la culture et de la transition numérique.

Page 11, Service 3106, Service culturel, politique publique XX, groupe de comptes 36, Charges de transfert (page 36, Subventions).

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 21, Service 5001, Direction du département, politique publique XX, groupe de comptes 36, Charges de transfert (page 47, Subventions).

La présidente. L'amendement 74 du Parti socialiste demande le transfert de la subvention d'un montant de 50 000 francs du Collectif nocturne au Service culturel (SEC), compensé par une diminution équivalente au Service de la jeunesse (SEJ). Monsieur Timothy Fontolliet, vous avez la parole pour défendre l'amendement du Parti socialiste. (*Brouhaha.*)

M. Timothée Fontolliet (S). *I can dot it in English...*

La présidente. Monsieur Timothée... *Sorry. (Rires.)*

M. Timothée Fontolliet. Merci, Madame la présidente. Un rapide amendement technique, très simple en l'occurrence, qui n'implique aucun changement monétaire. Il s'agit simplement de faire une rocade entre les deux services que vous avez cités. Les commissaires aux arts et à la culture, qui avaient auditionné le Collectif nocturne, se sont rendu compte que, pour coller au mieux à ses besoins et à ceux de ses 220 associations membres, il était plus pertinent de passer la subvention nominale sur le SEC plutôt que sur le SEJ, ce que confirmera, s'il le souhaite, M. Kanaan qui récupère ainsi cette subvention. C'est donc une rocade très simple que je vous invite à accepter.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Effectivement, il y a eu un malentendu déjà à la commission des finances qui avait attribué un projet précis à la mauvaise association, ce qui fait que ça avait ensuite été ancré dans le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) alors que le socle de cette subvention, qui soutient la programmation artistique du lieu tenu par le collectif

en question, doit dépendre de mon département. Comme l'a dit M. Fontolliet, c'est une rocade neutre.

Mis aux voix, l'amendement 74 est accepté par 63 oui contre 1 non (8 abstentions).

La présidente. Attendez... je n'ai plus l'habitude que l'amendement soit accepté, laissez-moi noter... (*Rires.*)

Département de la culture et de la transition numérique.

Page 10, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (page 37, Subventions).

Département des finances, de l'environnement et du logement.

Page 3, Service 1400, Service Agenda 21 – Ville durable, politique publique 31, Héritage culturel, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Collège du travail, page 31, Subventions).

Département des finances, de l'environnement et du logement.

Page 3, Service 1400, Service Agenda 21 – Ville durable, politique publique 31, Héritage culturel, groupe de comptes 36, Charges de transfert (page 31, Subventions).

La présidente. L'amendement 75 déposé par le Parti libéral-radical demande une nouvelle subvention d'un montant de 10 000 francs pour la Société genevoise des écrivains (SGE), compensée par une diminution de 5000 francs respectivement de la subvention du Collège du travail et de celle des Archives contestataires. Madame Michèle Roulet, vous avez la parole.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Merci, Madame la présidente. La SGE est une société assez ancienne à Genève, totalement apolitique, où l'on trouve bien évidemment des écrivains de toutes sensibilités. Il faut savoir que cette société recevait auparavant 20 000 francs. Au bout de quelques années, on a commencé à lui

diminuer sa subvention à 10 000 francs et, il y a très peu de temps, on a dit que, comme c'était dans la catégorie du livre, ça serait peut-être plutôt du ressort du Canton. Seulement voilà, le Canton, lui, malgré toutes les relances incessantes que cette société lui a faites, n'arrive pas à donner plus de 4800 francs. J'en avait fait part à M. Kanaan lorsque nous avions traité des comptes, et il avait lui-même reconnu que ce n'était effectivement pas suffisant. Il a dit qu'il allait faire en sorte que cette société genevoise puisse recevoir plus. Mais rien! Alors la Ville de Genève fait quand même chose pour la SGE, puisque chaque année elle décerne un prix. Une année, ça peut être le roman, une autre année le théâtre ou l'essai... Le prix est remis par la Ville de Genève; c'est parfois un représentant du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), parfois M. Kanaan. Le prix se monte à 10 000 francs.

C'est également une société qui organise régulièrement des événements culturels dans l'année, par exemple des lectures. Et comme dans une lecture il faut souvent un accompagnement musical, des musiciens sont aussi engagés et bien évidemment payés. Etant donné qu'il ne reste plus rien, ce sont les cotisations des membres qui permettent aujourd'hui de financer cette société qui est extrêmement active. Pour la petite anecdote, elle vient de sortir un livre... Ça va vous intéresser parce que c'est sur le thème de l'engagement dans la littérature genevoise. C'est un ouvrage collectif avec de nombreux auteurs. Vous y trouverez notamment une personne que beaucoup certainement connaissent ici, Martine Ruchat, qui a fait tout un chapitre sur les femmes engagées à Genève. Vous avez aussi Martin Rueff qui a travaillé sur Jean Starobinski, qui aurait été très engagé pendant la guerre. Vous avez une autre femme, Barbara Roth, qui a traité du sujet des femmes éclipsées dans une société genevoise. Vous avez un Rémy Baudouï qui a écrit sur le thème «engagement et environnement». C'est donc une société qui décerne des prix. D'ailleurs, bien avant que Joël Dicker soit un écrivain mondialement reconnu, elle lui avait décerné le prix de la SGE. C'est dire qu'elle avait su repérer le talent de cet auteur qui était alors totalement inconnu.

Alors comment compenser? C'était là le problème puisque nous savions qu'une entrée en matière était exclue – on nous l'avait dit d'avance – si on compensait sur les lignes 31. Il est vrai que M. Kanaan a eu beaucoup de coupes sur les lignes 31; il a donc dit non. Nous nous sommes dit qu'il serait notamment possible de trouver un accord sur les deux nouvelles lignes qui ont été accordées cette année. Il y a le Collège du travail – nous en avons parlé hier, ils ont des archives, ils font des expositions comme «C'était pas tous les jours dimanche», et il y a aussi les Archives contestataires.

Ces deux nouvelles subventions touchent chacune 40 000 francs, donc la suggestion que je vous fais – et j'espère que vous y serez sensibles – c'est de dire à ces deux entités, qui n'ont jamais rien touché, qu'elles toucheront 35 000 francs. Cela permettrait de donner une toute petite partie de ce qu'elles auraient touché

– 5000 francs chacune – afin d’alimenter la SGE de manière que cette dernière ne finisse pas par mourir par manque d’argent. Merci pour votre compréhension et pour le soutien à cet amendement.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, tout ce que vous dites sur la SGE est rigoureusement exact: ils font un excellent travail et nous participons au prix. Mais tout franc supplémentaire que vous voteriez ici sur la ligne nominale, c’est de l’argent que vous donneriez au Canton. Car aujourd’hui, en l’état actuel des choses – ça peut changer en 2024 –, le domaine du livre est une compétence légale exclusive du Canton. Ma foi, si chaque fois que le Canton ne donnait pas assez la Ville de Genève devait entrer dans le jeu, nous dépenserions beaucoup de milliards. Heureusement, nous ne le faisons pas toujours, mais nous le faisons souvent, malheureusement.

Je regrette comme vous que le Canton se montre aussi pingre avec la SGE. Mais si aujourd’hui nous votions en faveur de 10 000 ou 20 000 francs, ou même de 1 million de francs, c’est de l’argent qui serait directement transféré au Canton. Ce n’est certainement pas votre souhait. Nous pouvons collaborer ponctuellement, mais la répartition des tâches dans le domaine de la culture est explicite là-dessus: le domaine du livre et toutes les subventions sont à 100% du ressort du Canton. (*Remarque de M^{me} Rouillet.*) Alors, ponctuellement sur des événements, nous pouvons collaborer mais pas sous forme de subvention nominale. Je m’engage à continuer à collaborer avec eux, je suis à leur écoute, mais pas sous forme de subvention fixe.

La présidente. Je vous remercie. Je rappelle le principe: une intervention par auteur et pour le Conseil administratif.

Mis aux voix, l’amendement 75 est refusé par 50 non contre 25 oui (1 abstention).

Département de la culture et de la transition numérique.

*Page 10, Service 3106, Service culturel,
politique publique 32, Culture, autres,
groupe de comptes 36, Charges de transfert (Orchestre de chambre de Genève,
page 39, Subventions).*

Département de la culture et de la transition numérique.

*Tous les services, politique publique XX,
groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

La présidente. L'amendement 76 déposé par le Parti libéral-radical, le Centre et le Mouvement citoyens genevois demande l'augmentation de la subvention de l'Orchestre de chambre de Genève (OCG) pour un montant de 350 000 francs, compensée par une diminution équivalente sur les lignes 31 du département. Madame Patricia Richard, vous avez la parole pour le Parti libéral-radical.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Merci, Madame la présidente. Eh bien, pour une fois, je vais me répéter. En ce qui concerne le Parti libéral-radical, le Centre et le Mouvement citoyens genevois puisque cet amendement a été déposé par les trois partis, nous ne souhaitons pas maintenir l'OCG sous perfusion d'urgence. Nous souhaitons le pérenniser pour qu'il puisse continuer avec un peu plus de tranquillité et pour que ses musiciens gagnent au moins de quoi vivre et manger de manière décente.

M. Jean-Luc von Arx (LC). Nous y revoilà; désolé de revenir une fois de plus à la charge pour essayer de vous convaincre... Nous sommes très déçus de voir que certains partis de gauche n'ont pas tenu leurs promesses, puisque l'amendement qu'ils avaient annoncé en faveur de l'OCG n'apparaît pas dans cette liste des amendements du troisième débat. Nous profitons donc d'insister une fois de plus. Vous voyez, nous avons baissé nos tarifs... Ce que nous vous demandons maintenant est en dessous de ce que la commission des finances vous avait demandé à l'unanimité. J'espère que vous pourrez toujours changer d'avis puisque même les promesses rendent parfois les fous joyeux. Si on attend l'année prochaine pour commencer à étudier la question de l'OCG, c'est peut-être demander un peu beaucoup. Nous revenons donc à la charge et nous vous remercions d'accueillir ce nouvel amendement avec bonne volonté.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que nous avons bien expliqué samedi quelle était la problématique de l'OCG. Nous avons de la peine à comprendre que vous n'alliez pas de l'avant, vous qui êtes les champions du monde de la «distribution générale». Pour une fois que c'est mérité... Pour une fois que c'est plus que mérité et nécessaire, que l'on peut enfin sortir cet orchestre de la précarité. Pour une fois qu'on peut – il le faudrait – revaloriser les salaires de ces musiciens et leur permettre au moins d'être plus concurrentiels par rapport à d'autres orchestres.

L'Orchestre de la Suisse romande (OSR) a tellement d'argent qu'ils vont faire des prestations gratuites. (*Exclamations.*) Oui, ils vont faire des prestations gratuites là où on le leur demande parce qu'ils peuvent le faire, ils n'ont pas de soucis. L'OCG, lui, doit facturer ses prestations et, quand il les facture, on lui dit qu'il est trop cher, qu'on va prendre soit l'OSR quand il peut, soit chercher des orchestres ailleurs à l'étranger, à l'Est ou n'importe où, ça n'a aucune importance. Ce n'est pas normal, surtout, comme je l'ai dit samedi, quand ça vient d'acteurs publics, de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, la Haute école de musique (HEM). Non, ce n'est pas normal que la HEM aille chercher ailleurs au prétexte qu'ils sont, ma foi, trop chers puisqu'ils doivent couvrir leurs frais.

C'est totalement incompréhensible que le Parti socialiste, les Verts et Ensemble à gauche refusent une subvention à ceux qui le méritent et que d'habitude vous soutenez – c'est ça que je dénonce. Allez, faites un petit effort! Que quelques-uns d'entre vous votent en faveur de cet amendement, comme ça cette subvention passera parce qu'elle est nécessaire et nous aurons enfin réglé le problème. Autrement, l'année prochaine, la question va se reposer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Soyez conséquents avec vous-mêmes. Je pense que l'OCG fait partie aussi de vos «petits copains» entre guillemets. Ce ne sont pas les nôtres, mais nous, nous les aimons et nous voulons qu'ils sortent des difficultés. J'ai dit.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Le groupe de l'Union démocratique du centre, vous avez appuyé, mais vous n'êtes pas auteur de cet amendement, alors il s'agit certainement d'une erreur. Je passe la parole au magistrat, M. Sami Kanaan.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Madame la présidente. Tout d'abord, je me réjouis de voir à quel point ce Conseil municipal semble aimer l'OCG. La déclaration d'amour de M. Sormanni semble être largement partagée, et c'est effectivement notre deuxième orchestre de référence, si on peut dire, après l'OSR. Ils font un travail important, ils travaillent effectivement auprès

de nombreux publics. Comme je l'ai dit, nous sommes en train d'examiner leur dossier. Si ce budget est accepté ce soir comme prévu, leur subvention augmentera quand même pour s'élever à 2 millions de francs. Nous allons examiner la suite car, à l'examen du dossier – et nous venons d'avoir de nouveau des contacts ces jours-ci avec eux – il y a un certain nombre de questionnements tout à fait légitimes que nous devons nous poser. Il faut voir avec eux ce qui est raisonnable, ce qui est possible et comment ils peuvent fonctionner.

Cela étant, je suis entièrement d'accord avec celles et ceux dont M. Sormani qui estiment qu'une institution comme la HEM, institution financée par les deniers publics, devrait faire travailler des orchestres qui sont majoritairement d'ici. En cela je suis d'accord, mais là-dessus nous n'avons malheureusement pas prise en tant que Ville de Genève. Je vous recommande donc à ce stade d'en rester au budget tel qu'il est proposé.

Mis aux voix, l'amendement 76 est refusé par 41 non contre 35 oui.

Département de la culture et de la transition numérique.

Page 10, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Gli Angeli, page 39, Subventions).

Page 10, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (United Music Foundation, page 38, Subventions).

La présidente. L'amendement 77 déposé par le Parti libéral-radical demande l'augmentation de 50 000 francs de la subvention de Gli Angeli, compensée par la suppression de la subvention de United Music Foundation. Madame Michèle Roulet, vous avez la parole en tant qu'auteure.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Merci, Madame la présidente. Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux, j'espère que là vous allez un tout petit peu redresser une forme d'injustice. On avait l'impression à une certaine époque que la gauche avait quand même l'ambition de traiter les choses avec équité, de s'occuper de problèmes de justice dans le monde.

Maintenant, regardons notre petit monde à Genève... Nous avons fortement augmenté des subventions pour les musiques dites actuelles, même si je n'aime pas beaucoup cet adjectif... On a bien fait. On a vu qu'avec la crise du Covid beaucoup de musiciens étaient quand même dans des conditions très précaires. On a augmenté la subvention de l'Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR), on a augmenté l'OCG, et puis on a Gli Angeli qui, pour la première année, a une subvention nominale. Jusqu'à présent, cet ensemble n'avait que des subventions ponctuelles. Je vous laisse quand même imaginer ce que signifie pour un orchestre qui a entre 30 et 60 musiciens le fait de ne pas avoir de ligne nominale. Cela veut dire déjà qu'ils n'ont jamais pu demander d'augmentation puisque, par définition, une ligne ponctuelle est donnée d'année en année.

C'est la première année qu'il y a une ligne nominale, il a reçu une augmentation de 60 000 francs, mais enfin sa subvention est de 300 000 francs... Vous pouvez comparer avec ce que touchera l'OCG, ce que touche même l'AMR ou d'autres structures musicales. Là on a un orchestre qui est unique à Genève. C'est le seul orchestre baroque. La subvention qu'il touche actuellement couvre moins de 21% de son budget annuel. Il a entre 30 et 60 musiciens. Je vous rappelle que l'OCG, qui a réussi à convaincre tous les commissaires à la culture, disait qu'il ne couvrirait même pas 44% de son budget annuel alors que, pour les autres orchestres, la norme en Suisse était souvent entre 70% et 80%. Là, ce n'est même pas 21% de son budget annuel.

Or, c'est le seul orchestre baroque. C'est un orchestre qui a une reconnaissance internationale. Ceux qui ont peut-être eu le bonheur de l'entendre... Moi, la première fois que je l'ai entendu, c'était dans un festival à Ambronay en France. La cathédrale était pleine. C'était un concert extraordinaire, cet orchestre a une telle vitalité... Il a une reconnaissance internationale. Il a plusieurs fois été nommé et en 2019 il a reçu le International classical music awards, qui est le plus grand et le plus important prix international des critiques de disques. Aucun ensemble de musique classique en Suisse n'a jamais reçu un prix de cette importance.

En dehors de cela, il fait de nombreuses activités. On a entendu parler à la commission des arts et de la culture du Music pass. Eh bien, non seulement il participe au Music pass mais il en est même un des membres fondateurs, ce qui veut dire que Gli Angeli est associé à la Cave, à l'AMR, à Post Tenebras Rock. Il fait aussi des activités pédagogiques... Il va dans les écoles primaires, dans les collèges et décerne chaque année un prix Gli Angeli au meilleur ensemble de musique de chambre du département de musique ancienne de la HEM. Il a une académie d'orchestre... Voilà, moi, ce que je veux vous dire, c'est que c'est un orchestre qui irradie, qui est unique à Genève, c'est pourquoi je pense que le traitement qu'on lui réserve n'est pas juste.

Alors après, comment compenser? c'est là, le problème... Nous avons proposé un amendement à la commission des finances demandant une augmentation de 200 000 francs, compensée sur les lignes 31. Il aurait été accepté. Le magistrat aurait compensé par la suite en nous demandant de ne pas diminuer pareillement les lignes 31, aussi nous en avons fait une recommandation. Le magistrat aurait été libre de ne pas compenser. Nous avons déjà diminué de 200 000 à 100 000 francs. Là, on vous demande un petit effort de 50 000 francs pour que cet orchestre fabuleux puisse aussi comprendre qu'il est soutenu à Genève.

Alors comment trouver 50 000 francs puisque, sur les lignes 31, ça ne passe pas? Nous, ce que nous vous proposons, c'est de compenser cette augmentation avec la suppression de la subvention à la United Music Foundation. Ils ont cette subvention depuis une année... C'est cette petite structure de deux personnes qui sauve des enregistrements. Non pas qu'ils ne fassent pas un bon travail; le travail qui est effectué par la United Music Foundation est de qualité mais c'est typiquement une structure qui pourrait recevoir des subventions ponctuelles. Il y en a plusieurs à la commission des arts et de la culture qui étaient d'ailleurs d'accord pour dire qu'on avait voté cette ligne nominale un peu trop rapidement.

Bien évidemment, ça fera un content et l'autre qui ne le sera pas, mais je trouve que c'est un arbitrage qui rétablirait un peu de justice dans le monde de la musique, sinon on aura l'impression que vous n'êtes pas ouverts à un certain type de musique, dès lors qu'on est dans le domaine de la musique classique. Je crois que c'est dommage parce que la musique n'a pas à être enfermée dans des catégories. La musique adoucit les mœurs, et j'espère vous voir vous adoucir pour Gli Angeli.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je salue votre enthousiasme pour Gli Angeli, les Anges – et je le partage. C'est un fait objectif que, dans le domaine baroque, ils font un travail exceptionnel et c'est pour cette raison que, depuis que je suis en fonction, nous avons quasiment triplé leur subvention. Chère Madame Rouillet – vous transmettez, Madame la présidente –, vous qui râliez devant les fortes augmentations de certaines entités, vous voyez bien que c'est une question de choix. Vous voudriez visiblement encore augmenter dans ce cas-là... Dans l'absolu, je pense que ce serait le moment de le faire au-delà des 60 000 francs supplémentaires qui ont déjà été accordés, je suis d'accord.

Cela étant, dans le cadre des arbitrages du Conseil administratif, nous n'avons pas voulu dépasser le déficit cible de 23 millions de francs. Ça n'a pas été possible cette fois, mais j'y attache une grande importance. Gli Angeli est clairement sur la liste des ensembles prioritaires que nous aiderons peut-être à titre complémentaire en cours d'année. Nous essaierons de trouver une solution afin de continuer à renforcer cet ensemble remarquable dans le cadre du projet de budget 2024, ou

alors avec le Canton qui est en train de venir dans la danse en général en matière de culture.

Encore juste une chose... Je salue votre recherche de compensations multiples au fur et à mesure du processus, mais ce serait dommage d'éliminer la subvention que reçoit cette nouvelle structure United Music Foundation parce qu'ils travaillent sur la sauvegarde d'un patrimoine musical, un registre qui n'est quasiment pas couvert. On parle des anciens supports d'enregistrement, des bandes magnétiques, des cassettes et ainsi de suite. Ce serait dommage de couper leurs ailes alors qu'ils viennent de recevoir ce nouveau soutien.

Mis aux voix, l'amendement 77 est refusé par 50 non contre 27 oui.

Département de la culture et de la transition numérique.

Page 10, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Association l'Usine, page 40, Subventions).

Département de la culture et de la transition numérique.

Page 10, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Théâtre de l'Usine, page 37, Subventions).

La présidente. L'amendement 78 déposé par le Mouvement citoyens genevois demande une augmentation de la subvention de l'Association l'Usine pour engager un chuchoteur ou une chuchoteuse pour un montant de 20 000 francs, montant compensé par la baisse équivalente de la subvention au Théâtre de l'Usine. Madame Yasmine Menétréy, vous avez la parole.

M^{me} Yasmine Menétréy (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs. Monsieur Sami Kanaan, à plusieurs reprises je vous ai demandé en séance plénière, s'agissant de la nouvelle convention qui serait signée par vous-même et l'Usine, que vous fassiez le nécessaire pour limiter les nuisances sonores que supportent les habitants dans le quartier, que ce soit à la rue de la Coulouvrenière ou au quai du

Seujet. Actuellement il n'y a toujours rien de fait. C'est pour ça que j'ai proposé d'enlever 20 000 francs au Théâtre de l'Usine et de les mettre plutôt pour l'engagement d'un chuchoteur.

Je pense que c'est un point fort que le Mouvement citoyens genevois fait vis-à-vis des habitants parce que ces derniers en ont vraiment marre de supporter toutes ces nuisances. Vous me mentionnez à chaque fois que ça vient en grande partie de la place des Volontaires... Mais les personnes qui se rendent à la place des Volontaires y viennent parce qu'il y a des concerts à l'Usine! Ce ne sont pas les habitants qui viennent exprès pour rester sur la place des volontaires, car la plupart vont sur la plaine de Plainpalais.

C'est la raison pour laquelle, Mesdames-Messieurs les conseillères et conseillers administratifs, Mesdames-Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je souhaite absolument que l'on vote ce soir en faveur de ces 20 000 francs pour l'engagement de ces chuchoteurs afin que les habitants puissent avoir un peu de répit au niveau des nuisances. Je pense que ce serait franchement un point fort pour eux que nous montrions notre soutien parce que les habitants en ont vraiment marre, d'autant qu'ils ont en plus le problème des dealers dans le quartier. Je vous remercie de voter en faveur de cet amendement.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je comprends la préoccupation de M^{me} Menétrey. Nous savons à quel point la place des Volontaires peut être source de nuisances dans le périmètre. C'est un problème reconnu de longue date. Oui, bien sûr que l'Usine constitue un pôle d'attraction, mais c'est aussi parce que nous manquons de locaux – ça a été dit d'ailleurs par M. Steiner du Mouvement citoyens genevois ou par d'autres préopinants quand on parlait du SEJ, du travail social hors murs et des correspondants de nuit. Nous manquons cruellement de locaux à prix abordables pour les jeunes. D'où d'ailleurs l'intérêt de subventionner le Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée pour sa salle située à la rue des Terreaux-du-Temple vers le Théâtre Saint-Gervais.

Nous manquons de locaux; effectivement, celles et ceux qui n'arriveraient pas à entrer à l'Usine restent devant le bâtiment, surtout en belle saison, et ça crée des nuisances. Nous essayons d'accompagner cela par tous les moyens imaginables. L'Usine fait sa part de travail mais elle ne peut pas tout contrôler sur l'ensemble du périmètre. Elle n'est responsable que de son périmètre immédiat. J'ai tenu compte de la remarque de M^{me} Menétrey. La convention avec l'Usine sera renégociée en 2023. Nous verrons avec eux comment on peut renforcer notamment l'accompagnement des sorties d'événements, donc des concerts.

D'autre part, le Conseil administratif est évidemment contre la compensation et donc cet amendement; cela étant, ce n'est pas le Théâtre de l'Usine qui est

concerné mais l'association faïtière L'Usine qui chapeaute l'ensemble du bâtiment. En tout état de cause, le Conseil administratif vous recommande de rejeter cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement 78 est refusé par 50 non contre 22 oui (2 abstentions).

Département de la sécurité et des sports.

Page 16, Service 4002, Service des sports, politique publique XX, groupe de comptes 36, Charges de transfert.

Tous les départements, tous les services, politique publique XX, groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.

La présidente. L'amendement 81 déposé par l'Union démocratique du centre et intitulé «*Mens sana in corpore sano*» demande l'augmentation de 20% de toutes les subventions aux associations sportives, soit un montant de 1 131 680 francs, compensée sur les lignes 31 de tous les départements. Le groupe Mouvement citoyens genevois, auteur de cet amendement, vous avez la parole...

Une voix. L'Union démocratique du centre...

La présidente. Oh, excusez-moi, je suis vraiment désolée. Tout à fait, c'est le groupe de l'Union démocratique du centre. Monsieur Bertinat, vous avez la parole.

M. Eric Bertinat (UDC). Merci, Madame la présidente. L'Union démocratique du centre revient avec sa demande en troisième débat, à savoir de mettre à disposition du sport une enveloppe de 1 131 680 francs. Cela correspond à l'augmentation qui a été adoptée par la majorité pour compléter les subventions à la culture.

Je me permets de vous donner un chiffre, même plusieurs mais qui concernent finalement le même chiffre. Nous votons ce soir un budget de 1,3 milliard de

francs dont grosso modo 45 millions sont alloués au sport et aux loisirs. Si vous dissociez sport et loisirs – ce qui n’est tout de même pas la même chose et ça ne veut d’ailleurs pas dire qu’on les met en compétition l’un contre l’autre, puisque nous sommes tout autant acquis à augmenter la part de subventions aux loisirs qu’au sport – on ne peut que se rendre compte que, sur ces 1,3 milliard, on a un peu moins de 6 millions à l’arrivée pour le sport, ce qui représente grosso modo 2% du budget.

Mesdames et Messieurs, nous sommes dans une commune dense, urbaine, surdensifiée, surpeuplée, et le sport représente vraiment quelque chose d’important pour tous les habitants. Or, l’habitude prise depuis quelques décennies d’accorder des montants assez élevés, voire très élevés à la culture et de laisser le sport et les loisirs – je les réunis à présent – comme les parents pauvres de ce que la commune peut faire commence à être difficile à accepter. Nous intervenons sur ce sujet chaque année et chaque année nous nous entendons dire qu’on verra ça aux comptes. Et quand nous abordons cette question aux comptes, on nous dit qu’il faudra voir ça au moment de la discussion budgétaire...

La discussion budgétaire, nous y sommes. Nous maintenons donc cet amendement que nous avons déposé lors du deuxième débat. Nous précisons que la somme que nous réclamons est sous forme d’une enveloppe mise à la disposition de la magistrate. Vous pouvez nous dire évidemment que la responsable des sports ne saura peut-être pas quoi faire de 1,2 million qui tombe comme ça dans sa besace mais je peux imaginer que M^{me} Barbey-Chappuis saura quoi faire d’un peu d’argent supplémentaire pour le sport. Il reste que cette enveloppe que nous pourrions accepter n’est pas obligatoirement faite pour être dépensée. C’est comme tout ce que nous votons favorablement dans le cadre de ce budget... Nous mettons à la disposition de la magistrate de nouvelles possibilités financières pour soutenir le sport et plus précisément les clubs. Les clubs souffrent. Ils sont sortis de la crise sanitaire pas toujours en bonne santé, ils ont eu plein de difficultés, et nous verrions d’un bon œil que vous puissiez donner un signal.

Finalement, ce que nous demandons, c’est un encouragement de votre part. Je m’adresse plus spécialement à la gauche avec qui j’ai évoqué ce sujet samedi. Je sais qu’ils ne sont pas du tout opposés à cette aide que nous souhaitons apporter au sport. Ce que nous souhaiterions quand même, puisque nous savons que nous n’allons pas trouver de majorité ce soir, c’est de trouver quelques échos auprès de vous, d’avoir quelques signaux de votre part, quelques encouragements à nous retrouver dès l’année prochaine pour trouver, ensemble, de nouvelles pistes afin d’aider le sport dans notre commune. Merci pour votre attention. (*Brouhaha.*)

Mis aux voix, l’amendement 81 est refusé par 44 non contre 31 oui (1 abstention). (Brouhaha.)

La présidente. Non mais il se passe quoi, là? Allô! (*Brouhaha.*) Un tout petit peu de patience encore, on y est presque... On peut le faire.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 22, Service 5002, Service de la petite enfance, politique publique 54, Famille et jeunesse, groupe de comptes 30, Charges de personnel.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 22, Service 5002, Service de la petite enfance, politique publique 54, Famille et jeunesse, groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 22, Service 5002, Service de la petite enfance, politique publique 54, Famille et jeunesse, groupe de comptes 42, Taxes.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 22, Service 5002, Service de la petite enfance, politique publique 54, Famille et jeunesse, groupe de comptes 36, Charges de transfert.

La présidente. L'amendement 82 déposé par le Parti libéral-radical et l'Union démocratique du centre demande la suppression des charges de personnel et d'exploitation liées à la municipalisation de la nouvelle crèche Marie Goegg-Pouchoulin, soit une diminution respectivement de 2 655 500 francs et de 245 687 francs ainsi que la suppression des revenus pris en compte liés à la municipalisation de ladite crèche à hauteur de 546 865 francs. Un montant total de 1 963 113 francs est affecté en compensation à la ligne 36. Pour le groupe libéral-radical, Madame Rouillet, vous avez la parole.

M^{me} Michèle Rouillet (PLR). Merci, Madame la présidente. Rassurez-vous, je ne vais pas reprendre mon rapport de minorité (*brouhaha*) dans lequel j'ai abondamment détaillé...

Une voix. C'est dommage!

M^{me} Michèle Roulet. Ceux qui n'auraient pas tout entendu avant-hier trouveront tout par écrit dans le rapport de minorité. Je ne vais pas reprendre les arguments. (*Applaudissements.*) Nous redéposons néanmoins cet amendement parce qu'il est précieux que ce soit inscrit dans le *Mémorial*. Qu'on ne vienne pas nous dire plus tard qu'on n'avait pas tout à fait imaginé ce qui adviendrait...

Nous vous rappelons donc que la municipalisation coûtera très cher et que les chiffres donnés par M^{me} Kitsos sont tout à fait incomplets. Elle ne peut prendre en compte aujourd'hui ni les annuités ni les indexations et n'imagine pas non plus la gabegie que ça va donner en termes d'inégalités de traitement vis-à-vis de gens qui auront le même métier dans la même ville mais qui n'auront pas les mêmes conditions salariales.

Voilà, vous avez les chiffres, vous voyez que la suppression de la municipalisation de la nouvelle crèche Marie Goegg-Pouchoulin représente une somme de 2 700 000 francs ainsi que les charges d'exploitation. Eh bien, tout ça, nous le réintroduisons bien entendu dans les subventions.

Vous savez que, nous, nous plaçons pour que d'autres modèles soient étudiés. Nous regrettons vivement qu'on mette à la poubelle l'étude qui n'avait pas été achevée sur d'autres régimes, soit de droit privé soit de droit public. Vous pouvez d'ailleurs avoir une fondation de droit privé sans bénéfices – je ne sais plus comment on dit...

Une voix. A but non lucratif.

M^{me} Michèle Roulet. A but non lucratif, voilà. C'est sans illusion car nous savons que vous voterez non, mais au moins notre refus aura clairement été dit et redit. Nous vous aurons mis en alerte.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Très rapidement... Je sais que vous êtes revenus à plusieurs reprises sur les chiffres, mais bon, je le répète... Nous avons donné les chiffres au mois d'août 2021. Depuis, nous avons travaillé sur les questions d'internalisation avec les partenaires sociaux et effectué un travail avec la Direction des ressources humaines qui, du reste, n'est pas dans mon département mais au département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL). Nous avons même l'évaluation des annuités. Oui, nous avons

vraiment tous les dossiers individuels, donc le chiffrage est tout à fait correct. Merci de votre attention.

Mis aux voix, l'amendement 82 est refusé par 43 non contre 32 oui.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 21, Service 5001, Direction du département, politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Association Pavillon Cayla, page 49, Subventions).

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 21, tous les services, politique publique XX, groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.

La présidente. L'amendement 83 déposé par le Centre demande d'augmenter de 20 000 francs la subvention de l'Association Pavillon Cayla et de compenser par une diminution sur les lignes 31 du département. La parole est à M^{me} Chaker Mangeat, auteure de l'amendement.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC). Merci, Madame la présidente. Je reviens sur cette subvention au pavillon Cayla. Actuellement le pavillon Cayla reçoit 20 000 francs de la Ville de Genève. Il ouvre trois jours par semaine et il est fermé quatre mois par an. Pour ouvrir toute l'année, tous les jours, il faudrait une subvention de 70 000 francs, mais nous restons raisonnables et demandons uniquement une augmentation de 20 000 francs afin de tout de même permettre un élargissement de l'horaire d'ouverture.

Je rappelle que c'est un lieu qui se situe dans le quartier de Saint-Jean-Charmilles. C'est un lieu de rencontre et d'insertion sociale autour de la mobilité douce qui a beaucoup de succès. C'est un atelier d'auto-réparation de vélos, mais pas seulement car c'est vraiment un lieu participatif, de rencontre, intergénérationnel et social. Il a beaucoup de succès, il est très fréquenté par les jeunes du quartier. Ces lieux de rencontre, vous le savez, manquent dans ce quartier et c'est pour ça que je me permets d'insister et de vous proposer une compensation sur les lignes 31 sans toucher à aucun poste.

C'est aussi un lieu animé par des jeunes qui proposent des stages de réinsertion sous la responsabilité d'un mécanicien professionnel. Il y a des jeunes en rupture qui le fréquentent mais aussi des habitants du quartier, des mineurs non accompagnés du foyer des Tattes. Ce lieu lutte aussi contre la solitude de ces personnes et les valorise fortement. Je crois que c'est vraiment nécessaire de soutenir ces projets concrets quand ils fonctionnent et de donner à ces jeunes un cadre bienveillant et valorisant dans un quartier qui en manque. Merci de soutenir notre proposition.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. (*Brouhaha.*) Monsieur Rémy Burri, le bureau et les chefs de groupe ont décidé que seuls les auteurs d'amendement auraient la parole ainsi que le Conseil administratif pour la réponse. Est-ce que vous déposez une motion d'ordre quant à cette méthode de fonctionnement, ou vous y renoncez? Je n'ai aucune motion d'ordre formelle de votre part, donc si vous renoncez à déposer une motion d'ordre formelle... (*Protestations.*)

Une voix. Il n'y a pas de motion d'ordre, il y a le règlement!

La présidente. D'accord... Je prends note que vous ne déposez pas de motion d'ordre.

Mis aux voix, l'amendement 83 est refusé par 36 non contre 27 oui (7 abstentions).

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 22, Service 5002, Service de la petite enfance, politique publique 54, Famille et jeunesse, groupe de comptes 36, Charges de transfert (ligne «Crèches, garderies, jardins d'enfants et activités liées» pour le projet de crèche estivale en rive gauche, page 50, Subventions).

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 22, Service 5002, Service de la petite enfance, politique publique 54, Famille et jeunesse, groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.

La présidente. Je passe maintenant au dernier amendement, soit l'amendement 84, déposé par le Centre. Il demande une augmentation de 200 000 francs de la subvention pour la ligne «Crèches, garderies, jardins d'enfants et activités liées» pour un projet en rive gauche, compensée par la diminution des lignes 31 du département. Madame Anne Carron, vous avez la parole.

M^{me} Anne Carron (LC). Merci, Madame la présidente. On l'a rappelé tout à l'heure, la mise en œuvre d'un projet pilote de permanence estivale de crèche d'été, qui avait été proposée en 2019 par une motion démocrate-chrétienne de la conseillère municipale Marie Barbey-Chappuis, a été validée l'an dernier par ce plénum avec l'appui du Conseil administratif qui avait trouvé et proposé une compensation – nous l'en remercions encore vivement.

Cette permanence que la commune de Carouge organise dans ses crèches depuis plusieurs années et qui soulage de nombreuses familles a été mise en œuvre en ville de Genève pour la première fois l'été dernier à Saint-Jean, à la satisfaction générale. Nous remercions vivement M^{me} la magistrate Christina Kitsos qui s'est attelée à cette tâche.

Cela dit, nous avons regretté, vu la pertinence du projet, que le Conseil administratif n'ait pas prévu dans son projet de budget 2023 ou lors du dépôt de ses nouveaux amendements en novembre dernier une extension du dispositif sur la rive gauche puisque les familles pour lesquelles la fermeture estivale des crèches pose un problème sont aussi nombreuses sur cette rive-là. Par souci d'égalité de traitement, il est pour nous important que ce dispositif puisse aussi leur être proposé. On invoque le fait qu'il n'y aurait pas de comité disposé à le faire... Nous pensons au contraire que le succès de la première expérience à Saint-Jean pourrait susciter de nouvelles motivations.

Concernant la compensation, nous sommes certains qu'elle pourrait se faire dans les rubriques 31 du DCSS sans préitérter d'autres prestations. Il s'agit de 200 000 francs et, nous l'avons observé, les comptes nous offrent de bonnes surprises depuis plusieurs dizaines d'années. Il y a donc de la marge, nous en sommes convaincus.

Alors que le Parti socialiste ne manque pas de rappeler dans un tous-ménages présentant son bilan de mi-législature la mise en œuvre de ce projet pilote de crèche estivale, nous appelons la gauche et tous les partis de ce plénum à soutenir le déploiement de cette prestation sur la rive gauche également.

Des voix. Bravo!

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Je suis tout à fait en faveur de ce projet de crèche estivale que nous allons d'ailleurs poursuivre en 2023 dans le secteur Saint-Jean. Maintenant, quand je vous dis qu'il n'y a pas d'autre comité associatif, c'est parce qu'il n'y a que ce comité-là qui a voulu le mettre en œuvre quand nous avons lancé le projet.

Bien sûr que ce serait bien d'avoir aussi un projet de ce type-là sur la rive gauche – j'en suis totalement convaincue. Cela étant, je pense que ce n'est pas en empêchant le Service de la petite enfance de fonctionner qu'on va pouvoir monter ce projet. (*Exclamations.*) Les lignes 31 concernent vraiment les travaux d'entretien des crèches, les dépenses de chauffage, d'eau et d'électricité, le loyer des bureaux, les repas des enfants... En l'occurrence la crèche Marie Goegg-Pouchoulin dépend vraiment de ces lignes-là, donc prélever 200 000 francs sur ces lignes aura vraiment un impact sur la prestation. Merci de votre attention. Je vous propose de refuser cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement 84 est refusé par 47 non contre 27 oui (1 abstention).

La présidente. Nous en avons fini avec les amendements du troisième débat. Conformément à la disposition que nous avons prise, d'entente entre tous les partis, bien que le règlement prévoit les prises de parole seulement après le vote du budget à l'issue du troisième débat – c'est l'article 93bis, alinéa 4 – celles-ci auront lieu durant le calcul du budget final par la DFIN. Aussi, je demande aux partis qui souhaitent prendre position sur le budget final avec les amendements acceptés en troisième débat, dont le vote final aura cependant lieu après la prise de position des partis, de bien vouloir appuyer sur le bouton. Si aucun parti ne

demande à prendre la parole sur le budget... Monsieur Daniel Sormanni, pour le groupe du Mouvement citoyens genevois...

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Livia Zbinden, deuxième vice-présidente.)

M. Daniel Sormanni (MCG). Eh bien, c'était prévu, donc on va quand même dire trois mots! Pas plus. Quelques mots quand même pour dire pourquoi cette année le Mouvement citoyens genevois n'acceptera pas ce budget. Nous n'accepterons pas ce budget parce que ce n'est pas un budget qui prévoit l'avenir. C'est un budget de dépenses, c'est un budget pour faire plaisir à toutes celles et ceux qui réclament, c'est un budget qui ne permet pas véritablement d'aller dans la direction de l'équilibre demandé par l'État, ce qui est nécessaire.

On peut dire tout ce qu'on veut, même si on voit dans ce budget qui a un déficit théorique proche de -23 millions qu'il y a un certain nombre de recettes... Je me bats depuis plus de vingt ans pour que ces recettes soient effectives. Effectivement, c'est toute la problématique des frais de route et des frais de police. Alors OK, on peut adopter la méthode Coué et dire qu'on les veut... Oui, on les veut. Moi j'œuvre depuis vingt ans pour que l'on puisse les obtenir, mais malheureusement ce n'est pas aussi simple. Les conseillers d'Etat qui ont traité ce dossier se suivent et les problèmes demeurent. Il n'échappera à personne que le budget de l'Etat est assez compliqué et qu'il risque d'être voté avec un déficit assez considérable. Ça complique évidemment la résolution de cette problématique des routes.

Par conséquent, le déficit de la Ville de Genève n'est très probablement pas de 23 millions – de 22,9 millions et quelques... – car il se creuse des 12 millions supplémentaires issus de cette recette inscrite au budget. On n'est pas sur le bon chemin pour retrouver l'équilibre; je le regrette. Je le regrette parce qu'à peine on reçoit les prévisions fiscales, puisqu'il ne s'agit que de prévisions, qu'on se dépêche immédiatement d'en dépenser l'essentiel, à savoir près de 15 millions. Sur 26 millions de plus, on dépense tout de suite 15 millions en arguant des nécessités absolues.

Je pense qu'on fait fausse route de travailler comme ça, d'autant qu'on donne de nouvelles subventions. On augmente un certain nombre de subventions en oubliant certains comme l'OCG, alors que c'est absolument nécessaire. Mais ça, vous l'avez oublié. Vous ne voulez pas en entendre parler, ou pas suffisamment. On se contente de boucher le trou à hauteur de 329 000 francs. Je trouve que ce n'est pas très responsable.

Vous avez fait un budget clientéliste. Vous avez donné de l'argent à des nouvelles associations et avez augmenté la subvention de certaines autres, pour ceux

qui vous sont proches. Ça, je trouve que c'est particulièrement choquant et c'est malheureusement la principale raison pour laquelle nous ne pouvons accepter ce projet de budget. Ce projet de budget sera accepté, donc «tout le monde il est content, tout le monde il est gentil», sauf certains.

La seule chose de positive que l'on peut relever parce que nous y tenons – je l'ai déjà dit hier mais je le répète parce que c'est important – c'est qu'on respecte l'engagement pris à travers le statut du personnel de ce qui est convenu avec les employés engagés ici à la Ville de Genève, le fait qu'ils ont droit à leur annuité et à l'indexation des salaires. Ça, c'est un point positif, et nous sommes contents cette fois-ci que cela ait été directement introduit dans le projet de budget déposé à la fin août et qu'il n'ait pas fallu revenir les réintroduire dans le projet de budget amendé par le Conseil administratif. C'est un droit qu'ont les employés et, de ce côté-là, nous sommes satisfaits. Mais ce n'est pas suffisant pour que nous puissions accepter ce budget.

Nous restons inquiets quant à la réduction pérenne du déficit. Il y a peut-être des prévisions optimistes, mais je vous rappelle quand même que nous sommes en crise. Nous sommes dans une période d'inflation, nous sommes dans des prévisions de ralentissement économique en 2023; elles émanent de la Banque nationale suisse et des instituts économiques comme le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) – ce n'est pas le seul. Ce n'est pas que je le souhaite, mais c'est une réalité; il y aura donc probablement – un ralentissement économique notamment au niveau des rentrées fiscales des personnes morales qui viendra s'ajouter à celui qui concerne les recettes fiscales des personnes physiques, qui a déjà commencé.

Parce que la classe moyenne souffre – celles et ceux qui paient des impôts, évidemment. Il ne s'agit pas des 36% qui n'en paient pas et qui ne vont évidemment rien apporter de plus ou de moins mais de ceux qui paient des impôts et qui souffrent, la classe moyenne inférieure et supérieure. Je rappelle que cela concerne ceux qui sont entre 0,7 et 1,5% du salaire médian, qui est de 6700 francs. Ça donne une idée des revenus. Ils sont entre 70 000 et 120 000 francs à peu près. Eh bien, ces gens-là souffrent. Ils souffrent fortement parce qu'ils sont évidemment soumis à l'inflation, qu'ils paient des impôts, qu'ils ne touchent aucune aide de l'Etat, ni pour l'assurance-maladie ni pour quoi que ce soit d'autre. Par conséquent, ceux-là deviennent plus pauvres que ceux qui sont en dessous.

Ça, ça pose un problème que nous devons maintenant corriger. Alors peut-être que ce n'est pas dans les compétences de la Ville de Genève – j'en conviens. Mais nous devons y être attentifs. On ne va pas rendre la classe moyenne plus pauvre que les pauvres! Or, on y va à toute vitesse! Alors je pense que tout cela doit faire l'objet d'une réflexion, mais je n'ai malheureusement pas l'impression que ce soit le cas.

Il y a des départements qui sont très dépensiers – je l’ai dit hier –, d’autres qui le sont moins. Je les ai déjà cités hier, je peux le refaire. Je sais que le ministre des finances fait beaucoup d’efforts, et je l’en remercie. Je sais qu’au département de M^{me} la maire ils font beaucoup d’efforts alors que nous demandons de faire plus pour le sport. Mais elle sait être mesurée. Malheureusement, pour les autres départements, ce n’est pas tellement le cas. Je regrette cette boulimie de dépenses alors que le pays et surtout nos citoyens sont en difficulté.

Dans le même temps, malgré la volonté d’investir beaucoup puisqu’il faut rénover nos immeubles et nos bâtiments, on n’y arrive visiblement pas. Nous avons voté 180 millions de francs, mais on en a dépensé 90 millions. Et de ce que je sais, ça ne va guère être mieux en 2022. Alors évidemment qu’avec ça on n’avance pas dans la rénovation de nos bâtiments. Je regrette qu’on n’ait pas profité des taux d’intérêts négatifs à l’époque où c’était encore possible et qu’on ait perdu deux ou trois ans alors que maintenant les taux remontent très fortement. Emprunter pour investir va coûter évidemment beaucoup plus cher.

C’est un tableau peut-être un peu sombre, peut-être un peu trop, admettons-le; cela étant, le Mouvement citoyens genevois, qui a fait d’énormes efforts puisqu’il a accepté le budget l’an dernier et il y a deux ans ne pourra pas réitérer. Là, c’est trop, nous ne pouvons pas accepter ce budget, et je vous invite à faire de même.

M. Jean-Luc von Arx (LC). Mesdames et Messieurs, avant d’exprimer tous les regrets que le Centre nourrit concernant ce projet de budget 2023, je tiens au préalable et au nom de l’ensemble de notre groupe, le Centre, à remercier tous les membres du personnel des services financiers et du Service du Conseil municipal (SCM) qui ont œuvré à la bonne marche de nos séances. Je les en remercie chaleureusement.

Après ces longues séances de budget 2023, force est de constater le clivage des positions des partis politiques sur les moyens d’atteindre les objectifs en vue d’une gestion saine des finances de la Ville de Genève, ce qui, j’imagine, nous préoccupe les uns et les autres.

Il est effectivement inhabituel qu’une collectivité publique puisse se doter d’un complément de personnel pour plus de 4,2 millions de francs, soit une vingtaine de postes, alors que cette attribution n’est effectuée que sur des estimations fiscales. De plus, comme on l’a relevé à maintes reprises, la pertinence de ces engagements n’est de loin pas fondée, leur aspect «indispensable» décrié et peu détaillé. L’engagement des cadres dans l’administration est privilégié à des programmes d’action concrète.

Beaucoup plus grave encore est l’autorisation qui a été donnée par le Canton aux communes, en l’occurrence à la Ville de Genève de présenter un déficit

durant une période de cinq à huit ans, à la suite de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité des entreprises, soit la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA). Comme vous le savez, les revenus fiscaux proviennent en grande partie de l'impôt sur les personnes morales, en particulier en raison de la croissance sans précédent des secteurs du commerce international, de la finance et de l'horlogerie. Ces revenus excédentaires ne doivent pas être un oreiller de paresse pour les autorités de notre Ville, qui seraient d'ailleurs bien inspirées d'entamer une réforme structurelle de l'administration. D'où la formule: l'autorisation de déficit n'est pas égale à l'obligation d'être en déficit.

Car, oui, Mesdames et Messieurs, le budget présenté en septembre dernier couvrirait déjà les besoins liés aux engagements de la Ville. Le choix abusif du Conseil administratif – on peut le dire, c'est abusif – de municipaliser ses structures de la petite enfance et d'autres secteurs et d'engager davantage de cadres pour étoffer les équipes est jugé inapproprié dans le contexte d'un budget qui n'est pas équilibré.

Je souhaite rappeler les quelques points soulevés par notre très chère collègue et rapporteuse de minorité pour le Centre, M^{me} Alia Chaker Mangeat. Elle soulignait notamment que l'année 2023 marquera le début de la municipalisation des crèches avec déjà à la clé le début de la fonctionnarisation de leurs employés. Le Centre déplore bien entendu que ce chemin fort coûteux ait été adopté par la Ville de Genève sans un examen approfondi des autres voies possibles.

J'en viens aux nouveaux postes de travail... Le Conseil administratif s'est empressé de les créer en profitant de l'opportunité d'un budget *last minute* sans définition des réels besoins, si ce n'est trois lignes explicatives notées en marge des chiffres soumis. Le Centre considère que beaucoup plus de ces prestations doivent donner lieu à des mandats à des entreprises ou à des indépendants qui seraient sollicités pour une durée déterminée, selon les caractéristiques des tâches demandées. Il en est de même pour la politique sociale de proximité. Nous pouvons comprendre la nécessité de donner une réponse politique rapide lorsqu'un quartier de la ville tel que les Pâquis est soudain débordé par un nombre important de problèmes sociosanitaires, mais le Centre regrette que le bilan des actions de terrain qui existent déjà, tel que celui qui concerne les travailleurs sociaux hors murs (TSHM), ne soit pas transmis en amont aux partis politiques afin que nous puissions établir un lien entre les chiffres donnés et la pertinence de créer immédiatement ces nouveaux postes.

L'augmentation de la dette et des intérêts débiteurs restent pour nous une grande préoccupation. Le Centre s'inquiète de la succession de budgets déficitaires au moment où un retour à l'équilibre n'est imaginé probablement que dans cinq ans et alors qu'aucun frein aux dépenses n'est étudié. Nous avons également remarqué que les mesures proposées dans ce budget en faveur de l'économie

n'étaient pas suffisantes ni engagées à la hauteur de nos attentes. Pour terminer, et notre collègue préopinant du Mouvement citoyens genevois l'a d'ailleurs souligné, il est clair que c'est la classe moyenne qui subit de front la hausse des prix alors qu'elle n'a pas de soupape de sécurité par rapport à ses dépenses. Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, le Centre refusera ce projet de budget 2023.

M. Vincent Schaller (UDC). Je vous donne la position du groupe de l'Union démocratique du centre. Nous refuserons ce budget. Le contexte, c'est un appauvrissement général des ménages qui vivent en ville – nous avons eu ce débat samedi. Nous constatons que la recette d'impôt des personnes physiques diminue d'année en année; c'est 5 millions de moins que dans le budget 2022 et c'est 8 millions de moins que dans les comptes 2021. M. Gomez a précisé que pour l'année 2023, et je le remercie pour la précision, il faut compter avec une baisse de l'impôt sur la fortune. Nous constatons aussi que l'on prévoit en 2023 une recette d'impôt des personnes physiques plus basse qu'en 2008.

Alors, il a pu se passer beaucoup de choses entre-temps... Il y a des baisses de barèmes, il y a eu des changements en tous genres de la loi fiscale. Cela étant, entre 2008 et 2023 la population de la ville de Genève a considérablement augmenté, tout comme les travailleurs – je pense aux frontaliers. Cette augmentation du nombre de personnes qui contribuent aurait dû mécaniquement créer, quelles que soient les réformes fiscales, quelles que soient les baisses de barèmes, une augmentation conséquente de l'impôt des personnes physiques. Selon les prévisions de l'administration cantonale, les personnes physiques paieront moins en 2023 que ce que l'on payait tous ensemble en 2008. Voilà où nous en sommes.

Nous avons donc un appauvrissement général de la population en ville de Genève. Ce n'est peut-être pas une vérité pour toutes les communes du Canton, mais on parle aujourd'hui de la ville de Genève. Et nous avons un déficit budgétaire de 23 millions qu'on aurait pu éviter compte tenu des recettes exceptionnelles prévues pour les sociétés multinationales. Il faut bien s'en rendre compte, car c'est l'essentiel, même si c'est autorisé par la RFFA, la Ville de Genève va emprunter non pas pour construire, non pas pour rénover des immeubles, non; la Ville de Genève va emprunter 23 millions de francs aux banques pour son train de vie ordinaire. C'est quelque chose que nous aurions pu éviter mais que le magistrat Alfonso Gomez ou le Conseil administratif dans son ensemble a décidé d'accepter.

C'est dans ce contexte plutôt morose que notre Conseil administratif décide d'aller de l'avant avec la municipalisation des crèches... C'est quelque chose que M. Rossetti n'avait pas osé faire et que M. Tornare – Dieu sait pourtant s'il en rêvait – n'a jamais osé faire. Les crèches étaient beaucoup moins nombreuses à

l'époque, tout comme leur personnel. C'est quelque chose que M^{me} Esther Alder n'a pas fait non plus. Or, là, ce Conseil administratif se précipite vers la municipalisation des crèches par pur dogmatisme en se basant sur des pseudo-rapports de M^{me} Kitsos, qui s'est vraiment moquée de la commission des finances et des conseillers municipaux.

C'est un véritable suicide financier. Il n'y aura pas de places de crèche en plus et, moi, je dis que les places coûteront 60 000 francs à l'année plutôt que 45 000 francs. Je propose à M^{me} Kitsos de me faire la démonstration du contraire. Ce sont donc des coûts qui vont exploser et des problèmes organisationnels sans fin avec ce double statut, la question des collaborateurs et collaboratrices âgés de plus de 45 ou 50 ans ainsi que des éducatrices dont on ne sait quel sera leur rôle au sein de la Ville de Genève jusqu'à l'âge de retraite ordinaire. Notre Conseil administratif ose tout – c'est à ça qu'on le reconnaît – et les habitants n'ont pas à les remercier pour cela.

Ensuite, il y a un problème qui est quand même préoccupant, c'est l'interférence permanente de toute une série de structures intercommunales, l'Association des communes genevoises (ACG) en tête mais on peut penser aussi au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) – et maintenant on a une aide pour les sans-abris – des structures intercommunales qui souffrent d'un déficit démocratique important. Alors, la faute au parlement cantonal, mais enfin, il y a un important déficit démocratique.

S'agissant du GIAP et de la FASe, les factures explosent chaque année, on n'a plus qu'à les payer mais on n'a jamais aucun contrôle sur la politique de ces structures sociales. S'agissant du FIDU et du versement que l'on est censé recevoir de l'ACG, ce sont des associations qui ne sont pas représentatives de la population puisque la population n'élit pas les membres de l'ACG. Elles ne sont pas représentatives. On ne retrouve pas tous les partis au sein de l'ACG. Ce sont des associations qui veulent faire de la politique en Ville de Genève à la place du Conseil municipal élu. C'est préoccupant – et la faute au parlement... – parce qu'il y a un véritable déficit démocratique. Il n'y a pas de parlement cantonal ni de délibératif municipal pour contrôler ce qui s'y passe. Les socialistes en particulier ont parfaitement compris le système: ils interviennent systématiquement à travers ces pseudo-structures démocratiques intercommunales.

Je terminerai sur la manne extraordinaire de 27 millions qui est prévue, le versement des sociétés multinationales. Le Conseil administratif a décidé de dépenser rapidement tout le pactole pour sa politique clientéliste, pour financer 97 postes et des subventions en tous genres, à l'inverse de la sobriété parfois prônée par M. Erhardt. Chaque fois qu'il parle de sobriété à la commission des

finances ou au sein de ce Conseil municipal, je le rejoins, et je souris. Et je souris! Toujours est-il que la sobriété qu'imposent les circonstances, même écologiques, sont oubliées par notre Conseil administratif.

A l'Union démocratique du centre nous aurions préféré que ce pactole extraordinaire soit au moins partagé entre la Ville de Genève et les contribuables. Nous avons encore essayé de déposer un amendement dans ce sens au troisième débat. Ça n'a pas fonctionné mais ça aurait été la moindre des choses, dans ces circonstances, de rendre un peu de pouvoir d'achat aux habitants contribuables de la ville de Genève. Pour toutes ces raisons, le groupe de l'Union démocratique du centre vous recommande... C'est trop tard pour recommander quoi que ce soit; il votera non au projet de budget 2023.

M^{me} Jacqueline Roiz (Ve). Enfin on arrive au bout de ce processus d'acceptation du budget pour 2023... On a entendu différents types de déclarations. Elles ont pris beaucoup de temps, elles ont parfois été inutiles, parfois utiles. Elles semblaient ne pas prendre en compte les dernières informations. Par exemple la Stratégie climat existe bel et bien; on le voit bien en page 65 du rapport, comme le disait ma collègue rapporteuse, M^{me} Corpataux.

D'ailleurs je vous montre encore fois le rapport... C'est un travail qui a été effectué par les représentants de tous les partis de ce plénum jusque tard en soirée. Chacun s'est exprimé, il y a eu des débats mais, ici, pendant cette session plénière, la droite nous présente les mêmes propositions qu'en commission, celles qui avaient déjà été refusées et qui n'avaient pas de subtilité. Il n'y a eu aucune nouvelle véritable proposition de la part de ces mêmes partis, juste du cinéma. (*Exclamations.*)

Le budget est un travail d'équilibriste. Il faut ménager la chèvre et le chou, prévoir une gestion qui réponde aux promesses données, et c'est le cas. Le retour à l'équilibre en 2028 est assuré. Des mesures ont été prises concernant l'urgence climatique et l'urgence sociale. Le statut du personnel a été respecté avec des ajustements de salaire et les indexations, donc le pouvoir d'achat est maintenu. La politique de proximité est renforcée, et on va s'efforcer de ne laisser personne au bord de la route. La cohésion sociale, ce n'est pas juste social... C'est diminuer les discriminations socio-économiques, c'est favoriser le maintien d'un équilibre psychologique et rendre les échanges sereins, respectueux; c'est même encourager l'entraide entre les habitants avec, là aussi, des répercussions positives non seulement sur l'économie mais aussi sur l'état d'esprit, qui devient plus enclin au respect de l'environnement.

Plus concrètement, 2000 arbres ont déjà été plantés début juin 2022 et ce travail se poursuivra jusqu'en juin 2023. Pour cela, il faut des arboristes auxiliaires,

et c'est ce qui a été prévu dans ce projet. Pour avancer sur l'aménagement de la ville, pour répondre à l'urgence climatique, pour avancer sur les projets et les infrastructures, il a fallu aussi des postes. On va pouvoir végétaliser plus et avoir ainsi des zones d'ombrage. Bref, les engagements de la Ville de Genève envers ses habitants sont assurés. Le projet de budget est dans la cible.

Il faut quand même le dire, il y a eu dans ces débats des idées, des moments intéressants... Je prends des exemples: le sport ou la culture?, les chuchoteurs à la sortie de l'Usine, le processus de traitement du budget... Peut-être faudrait-il un plan rétroactif plus ample car il faut quand même voir les arguments nécessaires et utiles qui ont été rapportés pendant cette journée et demie. Il y a des débuts de réflexion qui présagent – soyons optimistes – de bonnes discussions pour le prochain budget 2024. Il y aura sûrement des solutions mais encore faudrait-il collaborer et les anticiper. Il faut effectivement penser sobriété heureuse et équilibrée, comme l'a déjà dit mon collègue Matthias Erhardt. Le groupe des Verts va accepter ce budget et rester attentif à son application. *(Applaudissements.)*

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ensemble à gauche est plutôt satisfait de ce budget. Ce n'est pas un budget idéal. On peut d'ailleurs se demander si un budget idéal peut exister, vu les compromis que nous sommes amenés à faire. Mais c'est un budget qu'Ensemble à gauche peut défendre. C'est un point d'arrivée puisque c'est un long processus qui commence dans les commissions spécialisées ou au sein de la commission des finances où il y a plus d'allers-retours, peut-être plus d'écoute, plus d'échanges, plus de possibilités aussi de changer de position. Ensuite nous arrivons dans cette session plénière et, effectivement, les décisions sont déjà un peu prises: les uns ont cette fois-ci beaucoup occupé la parole; quant aux autres, nous avons affirmé nos positions et, avec le nombre que nous sommes, nous avons pu obtenir des résultats que nous souhaitions voir dans ce budget. Nous y sommes arrivés.

C'est un budget qui, pour nous, répond aux enjeux de la Ville de Genève et qui lui permet de faire face aux deux crises majeures que sont, d'une part, la crise de l'énergie, que ce soit en termes d'accès ou de coûts mais aussi pour apprendre à en utiliser moins, pour trouver de nouvelles manières de vivre avec moins, d'autre part et en même temps l'augmentation de l'inflation, qui signifie l'appauvrissement de la population et qui a des répercussions d'autant plus difficiles pour les personnes en situation de plus grande précarité. L'inflation vient de commencer. Nous pensons que nous sommes toujours dans ce moment de crise. Nous ne savons pas très bien jusqu'où ça peut aller; nous pensons cependant qu'avec ce budget nous avons trouvé quelques pistes pour mieux y faire face.

Pour faire face à l'urgence climatique, il y a la Stratégie climat de la Ville de Genève; elle existe. Il s'agit de la mettre en œuvre et de la mettre en œuvre

rapidement. Nous sommes plusieurs fois intervenus pour nous inquiéter de la lenteur de sa mise en application. Nous pensons que ce budget 2023 pourra agir en tout cas à deux niveaux pour accélérer ce processus.

Nous avons accepté des postes qui, très concrètement, sont utiles, d'une part pour l'entretien de tout le patrimoine financier et administratif que possède la Ville de Genève, d'autre part par rapport à l'énergie. Le fait d'avoir plus de personnes au Service de l'énergie nous semble aller vraiment dans le bon sens pour développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie. Il y a également le soutien à plusieurs associations actives dans ce domaine, et nous pourrions aussi augmenter ces subventions de manière ponctuelle.

Par ailleurs, le budget maintient les investissements. Ça nous paraît très important. Nous avons plusieurs fois exprimé notre inquiétude par rapport au non-dépensé. Peut-être que cette année ça n'était pas possible; c'est néanmoins quand même la direction que nous devons prendre, alors c'est important de maintenir la jauge.

Faire face à l'urgence sociale était une autre priorité. Ensemble à gauche est satisfait du fait que nous aurons des forces en plus pour l'accompagnement des jeunes en rupture, pour une meilleure cohabitation dans les quartiers les plus denses. Pour Ensemble à gauche, il y a clairement une avancée au niveau de la petite enfance. La gouvernance, il faut la changer, on n'a pas le choix. S'il n'y a pas de comités, on ne peut pas ouvrir des nouvelles structures de la petite enfance. Nous devons donc aller dans le sens du changement et nous avons fait ce pas.

Nous restons préoccupés que le fait d'avoir deux statuts différents ne soit pas une difficulté trop grande. Il faudra veiller – et Ensemble à gauche y sera très attentif – à ce qu'il y ait le moins de différences possible entre les deux statuts et que nous avançons dans ce processus pour les faire disparaître à la longue, en arrivant à terme – et je sais que ça va prendre des années – à une municipalisation plus importante.

Quant à l'appui aux associations, Ensemble à gauche est particulièrement content que nous arrivions, avec le vote de ce budget, au 0,7% pour la solidarité internationale, ce que nous visions depuis fort longtemps et qui nous avait toujours échappé de peu. Les crises climatique et sociale sont d'autant plus grandes au Sud, alors le fait d'exprimer notre solidarité et d'ainsi montrer le lien avec le reste du monde, c'est vraiment essentiel pour nous.

Par rapport aux différentes associations que nous subventionnons, il est vrai que ce n'est pas facile de trouver un équilibre. Nous discutons de toutes les subventions culturelles. Est-ce qu'il faut un peu plus? Ce n'est pas nécessaire d'augmenter... Je peux comprendre que ces discussions soient difficiles. On ne peut pas vraiment résoudre ces questions en séance plénière, mais il est vrai que nos

choix ont un aspect arbitraire. Peut-être que telle association a pu augmenter un peu sa subvention mais telle autre pas tout à fait... C'est pour cette raison que le travail que nous faisons toute l'année est essentiel. Nous pouvons aussi influencer le Conseil administratif en présentant nos initiatives – des projets de délibérations ou des motions – et lui demander de faire des ajustements.

Par rapport au personnel, nous sommes satisfaits et contents que les mécanismes salariaux et l'indexation aient été respectés. Nous pensons que c'est important d'être exemplaires à ce niveau-là.

Les défis de cette année seront énormes. Ensemble à gauche est d'avis que ce budget va dans la bonne direction. Nous l'accepterons et resterons attentifs durant toute l'année. Nous n'hésiterons pas à intervenir chaque fois que ça nous paraît souhaitable et nécessaire. (*Applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente.)

M. Ahmed Jama (S). Avant de commencer mon discours, je tenais tout d'abord à vous féliciter pour la qualité de la gestion de ces deux jours de session budgétaire. Bravo, Madame la présidente! (*Applaudissements.*)

Chères et chers collègues, après de longues et intenses discussions, nous arrivons enfin au terme du traitement de ce budget. Si les discussions ont été si longues – cinquante-sept minutes non-stop pour certaines – c'est bien parce que ce projet de budget inclut plusieurs projets historiques. Ainsi, nous parvenons enfin à lancer la réforme si nécessaire de la gouvernance de la petite enfance. Il était plus que temps. Le Parti socialiste remercie l'ensemble du Conseil administratif pour son engagement pour la petite enfance. Il remercie tout particulièrement Christina Kitsos d'avoir su porter si haut la politique familiale au sein de la Ville de Genève.

Désormais, l'éducation préscolaire devient une véritable politique publique, au même titre que l'école. Nous le savons, l'éducation préscolaire permet des détections précoces et favorise le succès des enfants dans leur parcours scolaire. C'est donc un investissement essentiel que nous faisons aujourd'hui. Une bonne gouvernance est essentielle pour assurer un travail de qualité. De plus, cette réforme permettra une revalorisation des salaires pour des métiers quasi exclusivement occupés par des femmes. Il s'agit donc aussi d'un pas vers une société égalitaire étant donné que trop de métiers perçus comme féminins sont encore moins bien payés. Il est nécessaire de revoir ces biais de genre qui sont malheureusement toujours d'actualité. Le Parti socialiste se félicite donc de cette grande avancée.

Deuxième volet, la culture, pour laquelle la Ville de Genève, incarnée par notre magistrat Sami Kanaan, a montré la voie à suivre afin d'améliorer le statut et la rémunération des artistes et de permettre ainsi de maintenir l'excellence et la diversité de la scène culturelle genevoise. Le budget proposé permettra de concrétiser ces objectifs en renforçant le soutien aux musiques actuelles, aux indépendants ainsi qu'à toute une série d'institutions culturelles qui ne disposaient pas des moyens suffisants pour travailler dans des conditions durables comme l'AMR, Halle Nord, l'OCG, ou encore le Festival Animatou. Il faut également mentionner les évolutions dans le dispositif de soutien culturel où on a tiré les enseignements de la crise sanitaire. On relèvera à cet égard par exemple les bourses de recherche et résidences ou encore le développement des conventions dans le domaine des musiques actuelles.

Troisième dimension, le numérique, pour lequel Sami Kanaan a formalisé une politique de transition numérique – c'est une première en Suisse. Elle développe un numérique durable et innovant au service de la population et en adéquation avec les enjeux climatiques. Pour permettre de mettre en œuvre le dernier pilier de cette nouvelle politique publique, à savoir sa dimension sociale d'inclusion numérique, le budget 2023 sur lequel nous votons ce soir concrétise une ligne budgétaire dont nous pouvons être fiers. Le numérique doit en effet être l'enjeu de toutes et de tous car nous ne devons laisser personne au bord du chemin de cet horizon nouveau. Nous devons nous assurer que cette transition se fasse de manière consciente, exclusive et solidaire. Merci donc à Sami Kanaan pour cet engagement.

De plus, ce budget prend acte de l'accord intercommunal sur le sans-abrisme, un accord tout aussi historique qui a également été décroché par notre magistrate, M^{me} Christina Kitsos, aux côtés du comité de l'ACG et plus particulièrement de M. Gilbert Vonlanthen, magistrat libéral-radical. Il en aura fallu, des discussions, pour que l'ensemble des communes genevoises prennent enfin en charge cette politique pourtant humainement indispensable. Là aussi le Parti socialiste est particulièrement fier de cette réussite. Il convient désormais que le Grand Conseil accepte la modification de la loi sur la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité. Rappelons que si les députés ne valident pas ce projet, ils scelleront le sort de plusieurs centaines de personnes en les renvoyant à la rue.

En outre, nous atteignons enfin le 0,7% pour la coopération internationale et nous renforçons notre engagement pour la transition écologique. Pour ce faire, nous octroyons des moyens supplémentaires, notamment au département de M^{me} Perler afin de réaliser les nombreux projets de rénovation. Ces engagements sont plus que nécessaires pour accélérer la transition écologique. A cela s'ajoute également l'augmentation tant attendue du nombre de travailleuses et travailleurs sociaux hors murs. La Ville de Genève accuse un très grand retard à cet égard avec un taux de couverture de 5%, contre 15% en moyenne dans les autres villes

genevoises. Il était grand temps de rectifier le tir. Nous démontrons ainsi notre attachement à la jeunesse. Rappelons-le, notre jeunesse a particulièrement été touchée par la crise sanitaire et sociale. Il est donc plus que nécessaire d'investir aujourd'hui pour notre jeunesse.

Le dispositif des correspondantes et correspondants de nuit sera aussi développé. L'étude Monnet sur l'impact de ce dispositif est sans appel: il est nécessaire de renforcer le nombre de correspondantes et correspondants de nuit. Nous pourrions ainsi répondre à des besoins très importants aux Pâquis et à Plainpalais. Cet outil permet une veille sociale dans les quartiers et a également pour mission de prévenir les situations d'incivilité et de bruit de voisinage, d'informer à ce sujet mais aussi de développer la médiation dans les lieux de vie, d'intervenir afin de faire baisser la tension dans les espaces publics et privés, de restaurer la communication entre les personnes ou les groupes et de sensibiliser aux lois, aux règles et aux valeurs du vivre-ensemble. Ce dispositif est plébiscité par la population, qui le réclame. Le Parti socialiste est donc très satisfait de le voir enfin se développer.

Ce budget dans sa globalité permet de répondre aux obligations contractuelles de la Ville de Genève en assurant les annuités mais également l'indexation. N'oublions pas l'importance des travailleuses et des travailleurs pour délivrer les prestations à la population. Sans elles et sans eux nous ne pourrions effectuer nos travaux ou même obtenir des réponses à nos nombreuses questions et à nos nombreux objets. Sur cet élément, le Parti socialiste est particulièrement satisfait.

Ce budget est donc historique et permet réellement de prendre la mesure des urgences, notamment climatiques, auxquelles notre société fait face. De plus, il répond aux besoins de la population, que ce soit en matière de petite enfance, de parascolaire, d'accès à la culture, de soutien aux seniors et à la jeunesse.

Pour toutes ces raisons, le Parti socialiste est plus que satisfait de ce budget. Il remercie l'ensemble des personnes impliquées pour le bon déroulement des travaux. Un tout grand merci au SCM, à la DFIN et à l'ensemble des départements. Merci aussi au Conseil administratif qui a su répondre aux attentes du Parti socialiste. (*Applaudissements.*)

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Chers collègues, vous m'excuserez cette fois-ci de lire un texte. On m'a toujours dit que, quand on improvise, on sait quand ça commence mais pas quand ça finit... J'ai bien des choses à vous dire, mais, rassurez-vous, à un moment donné ça va finir.

En 1989 (*rires*), Manuel Tornare présidait cette vénérable assemblée et c'était la première veillée nocturne du budget. Autrefois, le budget se votait au plus tard à 19 h et je me suis même laissé dire qu'auparavant le budget ne se votait pas

lors d'une séance spéciale mais lors des séances plénières du mardi et du mercredi. C'était le bon vieux temps où la droite était majoritaire, où les magistrats de droite écoutaient les magistrats de gauche, où ils se mettaient d'accord pour présenter un budget raisonnable, ou presque.

Les séances dites extraordinaires que nous vivons actuellement portent bien leur nom car elles sont à l'image du budget qui, ma foi, sort année après année de l'ordinaire, une fois par le haut, une fois par le bas – et les deux sont à craindre. Nous l'avions dit lors de la séance du 19 septembre, nous voulions un retour rapide, voire immédiat à l'équilibre. Le Conseil administratif semblait aussi aller dans ce sens, ce n'était pas trop mal parti... Puis est venue la fameuse embellie de presque 27 millions supplémentaires, et on est passé de l'embellie à l'euphorie.

Avec tous nos collègues de droite que je salue ce soir pour avoir solidairement contribué à l'effort que nous avons fait, notamment M. Daniel Sormanni, président de la commission des finances, qui a mené nos travaux de manière très efficace, nous nous sommes attelés à proposer une série d'amendements dont le seul but était de ramener le Conseil administratif à la raison et de lui dire qu'on ne dépense pas plus que ce que l'on a. Même si on reçoit plus, on fait l'effort de retourner à l'équilibre le plus vite possible. Nous avons eu à la commission des finances quelques pépites de lucidité, des petits votes d'économies de postes et de subventions, un vote d'espoir pour l'OCG... Mais samedi nous avons compris que le Conseil administratif, dans sa majorité, avait mis le couvre-feu sur ses troupes: plus personne ne bougeait, elles étaient au garde-à-vous.

Reprenant à son compte ce que certains avaient proposé, il détricotait ni plus ni moins ce que nous avons réussi ensemble, démocratiquement, au profit de la dictature de la majorité en favorisant notamment des associations qu'il semble être le seul à connaître. D'ailleurs, il nous a reproché de ne pas les décrire assez exactement. Alors toutes nos excuses mais, effectivement, dans beaucoup de cas, nous ne les connaissons pas. Vous les connaissez, nous ne les connaissons pas. Trouvez-vous normal qu'il faille procéder à des fouilles sur internet pour courir après les informations? Ne vaudrait-il pas mieux nous présenter concrètement les gens et les projets en cours d'année afin que nous puissions nous en faire une idée plus exacte? Cela se fait régulièrement à la commission des arts et de la culture.

Toujours est-il qu'il est assez difficile, nous le remarquons, d'avoir une idée claire à propos des lignes 31. C'est un peu la boîte noire du magistrat dont on apprend, en voulant y toucher, tout ce qu'elle contenait. Lorsque nous posons des questions, on nous répond régulièrement que ce n'est pas un problème, que nous saurons tout aux comptes... Sauf qu'au moment des comptes le budget est voté et l'argent dépensé. Alors quinze heures de débats de sourds, c'est lourd. Mais plus

lourde encore est l'incapacité de retenir la dette, qui tutoie ce soir les 2 milliards de francs et que le retour aux taux d'intérêts positifs et la crise de l'énergie vont encore péjorer.

Chers collègues, s'endetter sur les lignes de fonctionnement n'est pas un choix politique admissible. Il fut même un temps où cela n'était pas admis. Il n'est ni sain ni normal de vivre à crédit, jour après jour. On ne peut consciemment soutenir les charges mécaniques et charger davantage la machine. Alors, de deux choses l'une... On peut réduire la voilure, ce que vous savez très bien demander quand il s'agit par exemple du Grand Théâtre, sauf que vous ne faites pas ce que vous dites puisque vous ajoutez 97 nouveaux postes. Remarquez d'ailleurs que nous n'avons touché qu'aux 20 nouveaux postes. Imaginez ce que c'eût été si nous nous étions attaqués à l'ensemble des postes existants, c'est-à-dire près de 4000 postes. Oui, nous devons rediscuter du statut du personnel et des missions de la fonction publique. Vous n'en avez pas encore le courage, cela étant, on ne peut ni tout avoir ni tout laisser faire.

Nous observons également que ce budget est un peu un jeu de bricolage. Pour la deuxième plus grande ville de Suisse, c'est inquiétant. D'un côté, on lit que depuis des années un certain nombre de revenus sont fictifs, mais fort fidèles... En revanche, les charges, elles, sont bien réelles et mécaniquement réglées. Sauf miracle économique, elles pèseront à l'infini si aucune réforme structurelle sérieuse n'intervient. Nous attendions dans cette période de crise plus de réflexion, de retenue et de prudence. Au lieu de cela, on fonce dans la municipalisation des crèches, on fonce, disent certains, dans l'avenir. Pour nous on fonce dans le mur car les temps sont durs et sauver la planète ce n'est pas se sauver dans les postes ou les subventions de la Ville. Certains semblent confondre les deux choses.

Croire qu'il suffirait d'augmenter les impôts, comme le laissait entendre ouvertement le grand argentier, n'est qu'un fantasme car le centime additionnel de 45,49, qui s'additionne aux impôts cantonaux, est un lourd fardeau sur les épaules de la classe laborieuse. Il eût été plus solidaire en ces temps difficiles de songer à le baisser, comme nous vous le proposons chaque année, afin de faire profiter toute la population des embellies. «Pour toutes et tous, sans privilèges», ce n'est vraisemblablement pas vous... C'est nous!

Ensuite, nous relèverons quelques contradictions dans les objectifs de ce budget qui va croissant d'année en année du fait de ceux-là mêmes qui prônent la décroissance. Le département «vert» est semble-t-il le plus lent à «verdir» si bien que M^{me} Perler a cru bon, au mois de juin, de faire appel à des activistes pour activer ses propres projets avec ses propres majorités. Tout comme son collègue Alfonso Gomez qui a besoin d'Extinction Rebellion pour tenter en urgence de sauver son plan climat. La majorité absolue ne leur suffit pas.

Rappelez-vous que nous sommes le plus gros propriétaire du Canton, mais certes pas le meilleur... Eh bien, nous avons assisté à partir du 8 novembre au syndrome du millionnaire. A la faveur d'une embellie, nous, les conseillers municipaux, avons reçu des dizaines de mails d'associations de tous bords qui demandaient tous pas moins de 100 000 francs afin d'atteindre le plus vite possible le million. Mais il est vrai que vous aviez donné l'exemple... On arrivait au million pour le climat.

Par ailleurs, pour nous ce budget est confus parce que l'on confond les missions d'utilité publique et le service public. C'est complètement faux et c'est presque pervers. Une tâche régaliennne doit naturellement être servie par le service public, mais toute tâche d'utilité publique peut être assumée démocratiquement et citoyennement par des fondations, des associations ou des collectifs. D'ailleurs, toutes les associations privées que nous soutenons sont d'utilité publique. Alors, si nous saluons l'énergie avec laquelle M^{me} Kitsos a foncé dans ce mauvais projet, nous saluerions tout autant qu'elle revienne avec la même énergie à sa première idée qui était celle d'une fondation. Madame Kitsos, une première idée est souvent une bonne idée.

Nous ne faisons cependant pas de ce combat une posture idéologique mais un principe de réalité car, lorsque cela est nécessaire, nous savons voter en faveur de ces nouveaux postes. Mais c'est sur le terrain, pas dans les bureaux, que nous voulons voir la fonction publique. C'est la raison pour laquelle nous avons soutenu les deux postes de TSHM et de correspondants de nuit dans les quartiers sensibles tels que les Pâquis. Nous croyons à la complémentarité entre la prévention et la répression.

On a longuement parlé de l'attention, du soutien aux minorités sociales, genrées, culturelles et colorées. Et que faites-vous des minorités politiques, Mesdames et Messieurs? Car aujourd'hui, les minorités, ce n'est pas vous, c'est nous. Et après tant de salves verbales que certains ont sans doute trouvées épuisantes et inutiles, vous nous aurez fait la démonstration que vous êtes devenus aussi sourds que Théodore de Bèze, la nuit de l'Escalade en 1602 de sorte qu'il ne restera plus qu'à espérer changer de majorité, histoire de revenir comme autrefois à des séances du budget d'une longueur raisonnable, à des budgets raisonnables, à une fonction publique dynamique et non pléthorique, à une dette en désescalade et non en escalade.

Le budget 2023 n'est ni équitable, ni rationnel, ni décroissant. C'est un budget qui n'est pas en phase avec les attentes de la population, mais seulement à l'écoute de quelques corporations protégées par l'institution tandis que la majorité des citoyens qui travaillent à la prospérité de notre économie ne sont considérés que pour être taxés ou imposés. Le budget que vous allez accepter est un budget de cigales qui ne chantent que dans les jardins de la mairie alors que les

fourmis de la société sont découragées, épuisées, surchargées, surtaxées. Chaque jour des entreprises locales déposent des bilans. Les centres psychologiques explosent, les places en psychiatrie sont saturées, les poursuites s'additionnent – et les faillites aussi, on va bientôt le voir –, les jeunes sont déprimés, les vieux sont isolés et les familles n'en peuvent plus.

C'est donc à l'exercice fastidieux de la pêche aux amendements et aux solutions auquel nous nous sommes courageusement livrés pendant quinze heures. Force est de constater que ce fut long, que les poissons furent rares, que la pêche fut maigre, voire nulle, que quinze, seize ou vingt heures n'y auraient rien changé car le filet a des mailles. Pas même une petite perche – ou tout juste – aux demandes légitimes de revalorisation des salaires des musiciens de l'OCG; ce n'est pas parce qu'il s'appelle orchestre de chambre qu'il faut le maintenir dans le réduit. Rien de plus en revanche pour le chuchotement subtil et baroque de la voix des Anges. Les besoins de Gli Angeli planent au-dessus de la Ville de Genève, et c'est bien triste.

Malgré ce bilan morose, nous tenons à remercier très sincèrement les services qui ont fait des heures supplémentaires avec nous pour nous assister et le SCM d'avoir accompagné notre combat. Mais merci surtout à notre maire, Marie, pour sa bravoure (*rires*), pour son souci de tenter de tenir un peu à droite le gouvernail de cette barque qu'est la Ville de Genève – on a envie de dire de cette galère. (*Rires.*) Nous ne savons pas si elle s'inspire davantage de la maire Piaget que de la Mère Royaume, mais c'est une sacrée femme comme Genève les aime. Merci à elle de tenir le cap en attendant que d'autres viennent en renfort. Je terminerai avec un peu de poésie... La nuit est longue, dit le veilleur, mais un jour viendra où, comme au matin de l'Escalade, nous poursuivrons notre histoire de valeurs, de liberté et de prospérité. Nous avons envie d'y croire. Pour l'heure et pour ce budget, il ne nous reste qu'à le refuser.

Des voix. Bravo!

La présidente. Comme quoi les prises de parole peuvent être émouvantes... Pour les indépendants, Monsieur Luc Barthassat, vous avez la parole.

M. Luc Barthassat (HP). Merci, Madame la présidente. Chers collègues, je ne vais pas vous faire l'apologie de sainte Marie Chappuis-Barbey au milieu des barbants... (*Rires.*) Mais enfin, bref, moi ce qui me dérange dans votre budget...

Une voix. Quelle horreur!

M. Luc Barthassat. Oui, j'allais le dire, vous me sortez les mots de la bouche et j'essaierai d'être un peu plus diplomate... Je n'ai pas de petit papier mais l'envie bouillonne quand même depuis passablement d'heures. Moi, ce qui me dérange le plus – et je l'ai déjà dit – c'est la méthode. On a dit que les temps étaient durs, avec le Covid, ses vrais effets et toutes les excuses qu'on pouvait lui donner pour soi-disant trouver d'autres solutions. Les temps sont durs et le deviendront encore plus durs en raison de ce qu'on a pu entendre pour sauver la petite enfance, pour sauver ces pauvres jeunes en péril ou ces chômeurs... Comme l'a dit M. Schaller, à l'image de la municipalisation des crèches, on va coûter beaucoup plus cher et on ne fera rien de mieux. On ne rendra pas service beaucoup plus, on ne sortira personne de la mouise actuelle et on ne fera rien pour arriver justement à prévoir la crise qui arrive. Comme on l'a dit, la Ville de Genève coûte de plus en plus cher, elle rend de moins en moins service. Quand tout va mal, ma vision d'ancien entrepreneur, voire peut-être même de conseiller d'Etat puisque c'est ce que j'ai toujours fait avec tout le monde, c'est de rassembler les gens, d'essayer de travailler et d'avancer tous ensemble.

La méthode que vous montrez aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, je la trouve déplorable. A l'instar de ce que disait M^{me} Alia Chaker Mangeat à propos des postes d'architectes, c'est vrai que ça ne sert à rien d'avoir des architectes en plus en Ville de Genève. Rien du tout. Et ce n'est pas moi qui vous le dis. Ce sont ceux qui travaillent déjà dans ce département qui le disent: il n'y a pas assez de boulot, c'est totalement désorganisé. D'ailleurs, ça se dit chez les jardiniers – je vous l'ai dit en face –, ça se dit dans tous les secteurs. C'est ça, je pense, le gros problème. Il faut apprendre tout simplement à vous réorganiser, peut-être apprendre au secteur privé à mieux travailler avec la Ville de Genève, mais surtout que vous appreniez avec ceux qui savent travailler, qui ont déjà travaillé dans leur vie, je vous l'ai dit.

Vous venez tous de ce côté un peu «Stalingrad», un peu ligue marxiste révolutionnaire, pseudo-bobos, baba cool, Woodstock et compagnie, mais je crois que les temps sont bien révolus par rapport à tout ça. Il y a la réalité et, pour ne pas se faire rattraper par la réalité, Mesdames et Messieurs, il faut encore savoir travailler ensemble, surtout avec ceux qui savent travailler et qui savent de quoi ils parlent.

Parce qu'on a l'impression que vous êtes en train d'organiser un petit banquet, là... Il y a ceux qui mangent encore à leur faim, les petites et moyennes entreprises qui paient quand même passablement d'impôts avec de l'argent qu'elles ont gagné – pas de l'argent gratuit dont vous pouvez disposer comme vous voulez; et puis il y a tous ceux qui crèvent de faim. Eh bien, ces gens-là, ceux qui tiennent encore le coup, qui mangent encore à leur faim et ceux qui crèvent de faim, n'ont pas envie de voir des gens au Conseil municipal et à la tête de la Ville de Genève se goinfrer de dépenses inconsidérées dont les effets seront encore

beaucoup plus nocifs pour eux. C'est ce qui risque d'arriver avec toutes les promesses que vous nous faites.

Si on avait une manière de travailler un peu plus ouverte, pas avec les œillères que vous avez eues pendant ces quinze heures... J'ai espéré qu'il y en ait une qui s'entrouvre de temps en temps, à l'image du calendrier de l'Avent, mais comme vous êtes cinq et qu'il en reste dix à tirer encore jusqu'au 24, c'était mal barré d'avance.

Mesdames et Messieurs, encore une fois, c'est cette méthode que je déplore, c'est cet état d'esprit avec ces espèces de poupées mécaniques qui applaudissent pour un rien chaque fois que quelqu'un dit une ânerie grosse comme elle ou lui. (*Rires. Applaudissements.*) Applaudissez-vous, vous me faites penser aux Guignols dans les années 1980, quoi... Mesdames et Messieurs, si on ne change pas cette manière de faire, cette manière de voir, si on n'élargit pas un peu son cercle de connaissances, de réflexion... Vous parlez des intermittents... Vous me faites penser aux intermittents de la réflexion. Le spectacle que vous donnez est un triste spectacle. Merci, au revoir.

M. Yves Herren (HP). Ce soir, je suis content, je pourrai dire que j'ai parlé juste après un ancien conseiller d'Etat... (*Rires.*) C'est formidable. Il convient de remercier les services financiers de la Ville de Genève et le SCM d'avoir été à la disposition des conseillers municipaux et des conseillères municipales tout au long de ce processus d'évaluation du budget, même si en l'état, avec les outils fournis – et ce n'est évidemment pas la faute des services – il est difficile de s'en faire une idée précise. Les moyens ne nous permettent pas toujours en effet de nous faire une idée suffisante de l'état des dépenses en cours en l'absence d'un point de situation des comptes au 30 juin courant, la résolution R-290, qui le demandait, n'ayant jamais été prise en compte. Ce serait pourtant bien utile.

Les derniers comptes 2021 à disposition étaient difficiles à comparer au budget 2021. Ils étaient bien difficiles à superposer visuellement, sauf en comparant deux brochures-pavés, pour disposer de l'alignement parfait entre le budget et les comptes 2021 de sorte à permettre de visualiser les dépenses réellement effectuées. On fait donc toujours un budget sur la base du précédent avec une vue relativement inexistante sur les comptes en cours. Le budget est donc toujours forcément axé sur d'éventuels nouveaux besoins sans qu'on n'ait vraiment un œil sur l'état des dépenses, pas plus que l'on n'analyse quel besoin ne serait peut-être plus d'actualité, de sorte à pouvoir déplacer des compétences professionnelles d'un secteur à l'autre.

Ce budget 2023 est construit sur des intentions tout à fait louables, des axes de législation qui ont été définis au préalable dans une direction qui était connue.

Sur le plan social, le DCSS est très demandeur. Beaucoup s'en plaignent, pourtant on sait bien pourquoi ce département est demandeur, même mais si cela nous dérange et qu'on aimerait mieux ne pas le voir. Une population qui s'appauvrit, des aînés dans le besoin... Oui, il y a des besoins qui ne sont souvent pas faciles à anticiper. Qui va devenir précaire demain? Même si des études existent, lorsqu'on parle d'aide sociale, quelle étude nous préviendra et nous renseignera sur qui sera le prochain précaire? Moi, vous, elle, lui? Il faudra peut-être penser plus souvent à ce que sont les divorces, les accidents de la vie, les pertes d'emploi, les handicaps, les problèmes de santé subis ou les décès. Il est encore plus difficile de prioriser parmi ces besoins supplémentaires, au risque de les opposer les uns aux autres.

Au-delà de tous ces besoins et en termes de planification, il est vrai que si un lieu d'hébergement d'urgence ne semble pas pouvoir être pérenne et durable au vu de son emplacement, du type de bâtiment ou d'une situation particulière, il conviendrait de tenter de l'anticiper, ne serait-ce que pour ne pas arriver à la dernière minute avec une demande de crédit supplémentaire urgente qui pourrait donner faussement l'impression que le département est dépassé et s'y prend à la dernière minute, ce qui n'est évidemment pas le cas.

La municipalisation des crèches – j'ai déjà eu l'occasion de le dire –, on ne doit pas en avoir peur. Les besoins ont été ciblés et chiffrés par le département. Au contraire, on peut relever le courage et la détermination de M^{me} Kitsos à mettre en route cette réforme d'importance que ni M. Tornare, ni M^{me} Salerno, ni même M^{me} Alder n'avaient réussi à vraiment porter et lancer, au moins pour en vérifier l'efficacité.

Petit passage par la culture... 22% du budget de la Ville de Genève, 1 franc sur 5... Les grands chantiers du Muséum d'histoire naturelle et du Musée d'art et d'histoire sont sur les rails tout comme la rénovation et la reconstruction du Casino Théâtre. C'est plutôt prometteur. Les gros efforts politiques pour aider les artistes à sortir de la crise du Covid ont porté leurs fruits, et on se réjouit du projet de loi cantonal destiné à rééquilibrer les charges liées à la culture entre la Ville et le Canton.

Malgré tout, le DCTN, vaisseau amiral de la Ville de Genève, possède toujours une forme de pyramide qui est toujours plus nourrie dans le haut du panier dirigeant, encadrant et administrant, parfois un peu au détriment des artistes, des techniciennes et techniciens – de la création du bas de la pyramide, celle qui se trouve sur le terrain. Il est évident que ce département important est logiquement très fourni, comme le montre l'organigramme de sa structure, puisque justement il administre et utilise 22% du budget, mais dans une amplitude qu'il conviendrait de revisiter.

On a en effet l'impression d'une dispersion passablement importante dans ce département qui possède énormément de postes dans sa moitié supérieure.

Une multitude de directions bicéphales et de postes de coordination, de supervision – coordinateur, coordinatrice, chef de projet, porteur de projet, gestionnaire, communication externe verticale, transversale, communication interne verticale, information, communication, communication virtuelle, communication numérique, sourçages des publics à la fois verticaux et transversaux... Une sorte de réalité augmentée pour finalement assez peu de ressources financières pour le bas de la pyramide, les artistes, techniciennes et techniciens qui créent et qui trop souvent survivent à peine tant le haut du panier managérial se taille la part du lion.

Concernant les grands défis de la sécurité, de la voirie et du domaine public, la mutation du Service d'incendie et de secours est quasiment derrière. Je pense aussi à la demande de postes pour cinq agent-e-s de la police municipale pour les nouvelles responsabilités liées à la délivrance des actes de poursuite, aux employés à la Voirie qui font face à de nouveaux besoins réalistes dans l'idée d'une amélioration notoire du tri des déchets. Une frugalité en ce qui concerne les nouveaux postes est à relever. De petites améliorations sont probablement possibles sur la gestion du domaine public, notamment en ce qui concerne les terrasses des établissements publics, leurs heures d'ouverture ainsi que les limites horaires fixées qui réduisent d'autant la possibilité d'exploiter.

On souhaiterait évidemment que les investissements en matière d'aménagement et de constructions puissent amener à une réalisation plus rapide des chantiers mis en œuvre. Parfois les chantiers ne se passent pas forcément comme on veut... Ce n'est pas toujours une science exacte. Ils sont parfois entravés par des questions logistiques, des questions de voisinage, de recours, de pétitions, parce qu'ils sont très médiatisés ou qu'ils se télescopent avec d'autres chantiers. Nous en sommes bien conscients, le temps politique pour mener à bien les projets est mécaniquement long. Une fois approuvés, ils se trouvent confrontés à la réalité du terrain, et nous savons tous que c'est alors souvent une autre partition qui commence, avec son lot de retards. C'est bien connu et ce n'est pas forcément une spécialité de la Ville de Genève.

On voit la ville de Genève et ses pistes cyclables se redessiner plus en détail... La rue des Rois prend forme, la place des Augustins s'avère bien moins critiquée qu'au début, la vie reprend, le lieu revient à son quartier. D'autres aménagements ont désormais une image directrice comme l'avenue du Mail et le projet d'aménagement de la rue de Carouge, dont le chantier tarde encore à démarrer même s'il semble sur la bonne voie. Le projet de parc sur le parking de la patinoire des Vernets est désormais également sur les rails.

Ce sont des investissements pour l'avenir. Nous sommes tous et toutes impatients de voir tout cela sortir de terre; c'est normal, depuis le temps qu'on idéalise et conceptualise notre ville de Genève de demain, il nous tarde d'être demain.

Ce n'est pas encore tout à fait pour demain, plutôt pour après-demain, mais c'est le côté un peu ingrat du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM). Ce département construit et doit assumer les constructions pour tous les autres départements. En cas de mécontentement, il recueille aussi les reproches de tous les autres.

Plan climat cantonal, Service des espaces verts (SEVE), urgence climatique... Je suis étonné qu'en ce qui concerne l'urgence de la transition énergétique, qui est souvent citée, on ne passe pas toujours suffisamment de la parole aux actes. En effet, malgré une majorité aussi confortable et la quasi-unanimité acquise depuis plus de deux ans quant aux votes liés à la transition énergétique, on regrette un peu de ne pas avoir vu encore arriver à mi-législature une solide proposition du Conseil administratif à 20 millions pour le développement de cette urgence qu'est la nécessité de fournir d'autres sources d'énergie, notamment le solaire photovoltaïque, qui est une énergie gratuite amortie en huit ans, dont l'installation sur nos toits crée du travail pour les entreprises régionales et procure des revenus fiscaux supplémentaires pour faire face aux besoins de la collectivité.

On peut regretter en effet que la Ville de Genève en soit actuellement à un stade de développement des projets photovoltaïques particulièrement pauvre au vu du nombre de mètres carrés disponibles par milliers sur les bâtiments que possède la Ville de Genève et pour lesquels elle possède les compétences pour agir. Je répète – sans doute pour la dernière fois – que, sur le site de la Ville de Genève figure ce chiffre sur la production d'énergie renouvelable: depuis l'an 2000, la commune a construit 19 centrales solaires photovoltaïques qui produisent l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 165 ménages. Donc depuis l'an 2000, chaque année une nouvelle centrale photovoltaïque est installée, de quoi alimenter en énergie huit ménages de plus que l'année précédente. Cela revient à alimenter 165 ménages sur les 50 000 existants. Politique publique du développement de l'énergie solaire renouvelable presque au point mort...

La Ville de Genève continue parallèlement sans problème à percevoir l'argent de la location de ses terrains lorsqu'il s'agit d'encaisser les loyers des surfaces du site des citernes de Vernier dont la Ville de Genève est propriétaire à 25%, sans vraiment trop chercher ni à résilier les contrats la liant aux compagnies pétrolières ni à entamer un processus de désengagement malgré les nombreux textes qui ont été déposés dans ce sens.

A propos des arbitrages sur les nouveaux postes, il eût été plus judicieux, en ces temps de tension sur le coût de l'énergie, d'ajouter trois postes équivalent temps plein (ETP) destinés à la planification de ce développement photovoltaïque en vue de mettre en œuvre une sorte de plan Marshall avec une structure dédiée au sein du DACM pour assumer le suivi de ces installations. Cela aurait pu se faire en lieu et place de l'engagement de postes supplémentaires au SEVE, non

pas que le SEVE ne soit pas important, mais au moins il dispose déjà, lui, d'un certain nombre de collaborateurs et de moyens. Cela aurait pu se faire; cela n'a visiblement pas été fait.

Or, étant donné que ça n'a pas tellement été anticipé, qu'est-ce qui va se passer? Le Conseil administratif a proposé une proposition annonciatrice de développement du photovoltaïque massif, la proposition PR-1471... On sera très contents, sauf que cette proposition viendra mécaniquement surcharger le DACM qui, je vous le rappelle, construit pour tout le monde. Et on dira ensuite: «Oh! là, là... comment ça se fait? Ce département n'arrive pas à suivre...» Et on prendra du retard à nouveau pour n'avoir pas anticipé les besoins de celui qui devra construire ce que l'autre aura enfin décidé de lancer. Résultat, probablement très peu de panneaux solaires posés sur les toits de la ville de Genève en 2023, même si j'espère vivement me tromper.

En conclusion, à la suite de la bonne nouvelle du mois d'octobre, on annonce pour le projet 2023 des perspectives de revenus fiscaux supplémentaires – donc pas non plus des certitudes... Un déficit moindre aurait pu être atteint pour se rapprocher un peu plus rapidement de l'équilibre budgétaire prévu en 2028. Si la Ville de Genève atteignait cet objectif avant 2028, ce ne serait pas non plus une catastrophe, si on ne péjore pas trop les prestations. (*Brouhaha.*)

Le Conseil administratif aurait pu arbitrer plus franchement les grands axes de ce budget, définir de manière plus déterminée la politique de transition énergétique en échangeant les trois postes ETP pour la Stratégie climat, dont il est toujours bien difficile de déterminer les contours opérationnels, contre trois postes dédiés au développement de panneaux solaires photovoltaïques. Il serait opportun de raisonabiliser et de faire quelques économies d'échelle dans le haut du panier de la pyramide du DCTN, de les reporter pour partie en économies simples et, pour une autre, plus en direction des artistes eux-mêmes.

L'idée générale de distribuer, à la suite des prévisions de revenus supplémentaires, de nouvelles petites subventions disparates et éparpillées sur une quantité de petites entités parfois très expérimentales a pris le dessus, au détriment de la priorisation d'un des grands axes de politique publique, la transition énergétique, qui, elle, n'en est pas au stade expérimental mais à un stade d'urgence et de nécessité absolues. Pour ces raisons je ne voterai pas en faveur de ce budget, tel qu'il nous a été présenté.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Je vais passer la parole à notre magistrat. Je vous prie de faire place nette... pour l'écouter (*rires*) et surtout pour éviter de devoir faire débarrasser votre cheni par notre secrétariat ici présent.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci, Madame la présidente. Vous avez entendu M^{me} la maîtresse... Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je vais faire court malgré le fait que j'aie retrouvé une partie de mes cordes vocales. Alors qu'on touche à la fin de ce marathon budgétaire – et cette fois-ci le terme n'est pas galvaudé – je tiens à remercier tout particulièrement les employé-e-s de l'administration qui ont suivi nos débats tout au long de la journée de samedi et de cette soirée de lundi et qui en ont permis surtout le bon déroulement. Merci donc à l'équipe de la DFIN, dirigée par M. Samuel Blanchot. Merci également à M^{me} Nathalie Böhler, directrice du DFEL, ainsi qu'à M. Philippe Krebs, le directeur adjoint, à M. le secrétaire général, M. Gionata Buzzini, et au SCM mené par M^{me} Isabelle Roch-Pentucci. Je tiens aussi à remercier, au nom du Conseil administratif, celles et ceux qui ont contribué en amont à la préparation de ces débats – j'y reviendrai: M. Daniel Sormanni, qui a présidé la commission des finances, et M^{me} Corpataux, la rapporteuse de majorité, pour le document complet qu'elle nous a soumis.

Un grand merci bien entendu à M^{me} Khamis Vannini, présidente du Conseil municipal, qui a su diriger nos débats avec la diligence nécessaire. Je remercie également la vice-présidence et l'ensemble des membres du bureau de l'avoir secondée et d'avoir présidé ce bureau de manière alternative en quelque sorte. Pour terminer, j'ai une pensée toute particulière pour la police municipale qui a été présente tout au long de la session. Je tiens à les remercier. (*Applaudissements.*)

Mes remerciements vont bien évidemment aussi à ce plénum. J'ai bon espoir, à vous entendre, que vous dotiez ce soir la Ville de Genève d'un budget, même si je regrette que seuls les partis de l'Alternative s'appêtent à valider ce projet. Bien entendu, c'est suffisant pour doter notre Ville de Genève des moyens essentiels à son bon fonctionnement et lui permettre de mener à bien l'ensemble de ses politiques publiques en 2023, puisque, si vous ne votiez pas en faveur de ce budget, nous serions en douzièmes provisionnels et donc l'ensemble des nouveaux postes dans tous les départements ne pourraient évidemment être mis en place.

Cependant, dans une ville aussi riche que la nôtre et alors que l'on a la chance de pouvoir s'appuyer sur une économie stable, je regrette et je m'étonne, Mesdames et Messieurs, que dans cette période où certains deviennent souvent de plus en plus riches et, de l'autre côté, d'autres sont distancés et parfois deviennent de plus en plus pauvres, qu'en ces temps également de dérèglement climatique nous n'ayons pas une plus large adhésion de la part de ce plénum sur le renforcement des moyens pour l'urgence sociale et l'urgence climatique, étant entendu que la moitié des 26 millions supplémentaires a été utilisée en vue d'un retour à l'équilibre, ce qui contredit ce que vous avez dit précédemment.

Dans un contexte difficile que certains qualifient de «crises qui se succèdent» – je ne vais pas revenir là-dessus – et malgré les richesses qui existent dans notre ville, ces inégalités se creusent et cette crise climatique s’aggrave. Cela n’est pas une vue de l’esprit; vous la subissez, vous la voyez tout comme moi. Or, notre Ville plus durable, plus solidaire, plus résiliente, plus juste et plus ouverte nécessite des moyens. Elle nécessite des ressources humaines qui ne sont pas du tout incompatibles, contrairement à ce qui a été maintes fois répété, avec une forme de sobriété, que nous réclamons.

Nous nous trouvons dans une période de transition... Initier la transition énergétique, appliquer notre Stratégie climat, œuvrer pour la cohésion sociale, cela engendre des coûts et des charges dans tout projet, et ça, même ceux qui ont travaillé dans des entreprises privées – j’en fais partie – notamment les chefs de projets, le savent très bien. Quand vous initiez une transformation, un projet, la première des conditions, on vous le dit, c’est qu’il faut des moyens et des ressources pour procéder à la transition. C’est une réalité.

De plus, nous devons rattraper le retard non seulement en matière de protection de notre biodiversité, mais également de rénovation de notre patrimoine administratif et financier –, M. Sormanni l’a dit tout à l’heure. Pour cela, il faut des moyens. C’est une réalité à laquelle nous avons la chance de pouvoir faire face. Sans collaboratrices et collaborateurs pour mettre en œuvre ces priorités politiques, rien n’est possible. Je remercie donc la majorité de ce plénum de voter en faveur des postes qui vont de pair avec le renforcement de ces prestations. Ils vont nous permettre d’accélérer ce que nous jugeons essentiel pour les besoins de notre population, pour les besoins des Genevoises et des Genevois. Sabrer dans les prestations, geler le fonctionnement de l’administration comme cela a été proposé à de multiples reprises pendant ces plus de vingt et une heures de débat n’est pas la solution.

Ainsi, au vu des heures affichées au compteur de ce budget, je ne vais pas prolonger, d’autant que je sens que mes cordes vocales sont en train de lâcher. Aujourd’hui donc, nous allons doter, je l’espère, la Ville de Genève des moyens nécessaires à son fonctionnement efficient. Nous permettrons ainsi à nos institutions de tenir le cap dans les tempêtes successives, et cela, c’est essentiel. Le vote en faveur de ce budget marque un signal fort, un signal auquel je ne doute pas que les Genevoises et les Genevois seront sensibles. Je me réjouis, et le Conseil administratif avec moi, de poursuivre le travail au service des Genevoises et des Genevois. Merci donc de votre vote en faveur de ce budget 2023. (*Applaudissements.*)

(La présidente lit les délibérations.)

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 46 oui contre 30 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 39 oui contre 36 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée par 40 oui contre 36 non.

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I – Centimes additionnels

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c), e) et g) et l'article 113 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984;

vu les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, et 293, lettre c) de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1987;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2023, est fixé à 45,49.

Art. 2. – Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2023 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune, est fixé à 100.

Art. 3. – Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,49 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2023.

DÉLIBÉRATION II – Budget administratif et mode de financement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c), e) et g) et l'article 113 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984;

vu les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, et 293, lettre c) de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887;

vu l'article 131 LAC concernant les dispositions transitoires relatives à la mise en œuvre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RFFA) en dérogation aux articles 104, alinéa 3, 115 et 122;

vu le montant maximal en francs de l'excédent de charges autorisé en application par la Ville de Genève de l'article 131, alinéa 2, lettre b) modifiant la LAC;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Budget de fonctionnement Fr.

Les charges du budget de fonctionnement
de la Ville de Genève sont arrêtées à..... 1 308 815 011
sous déduction des imputations internes de -22 185 604
soit un total des charges nettes de 1 286 629 407

et les revenus s'élèvent à..... 1 285 815 439
sous déduction des imputations internes de -22 185 604
soit un total des revenus nets de 1 263 629 835

L'excédent de charges total présumé s'élève à 22 999 573

Il se décompose de la manière suivante

Résultat opérationnel -22 999 573
Résultat extraordinaire 0

Art. 2. – Budget des investissements Fr.

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

a) Patrimoine administratif

Dépenses	130 000 000
Recettes	<u>0</u>
Investissements nets	130 000 000

b) Patrimoine financier

Dépenses	50 000 000
Recettes	<u>0</u>
Investissements nets	50 000 000

c) Total	
Dépenses	180 000 000
Recettes	<u>0</u>
Investissements nets	180 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement Fr.

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

Investissements nets présumés du patrimoine administratif.....	130 000 000
Amortissements et dépréciations	90 278 359
(Prélèvements aux fonds)/ Attributions aux fonds.....	-4 512 796
Excédent de charges présumé de fonctionnement.....	<u>-22 999 573</u>
Autofinancement	<u>62 765 990</u>
Insuffisance présumée de financement des investissements	<u>67 234 010</u>

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

La diminution présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 22 999 573 francs correspondant à l'excédent de charges présumé du budget de fonctionnement.

DÉLIBÉRATION III – Emprunts

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c), e) et g) et l'article 113 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984;

vu les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, et 293, lettre c) de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887;

attendu que l'insuffisance présumée de financement des investissements du patrimoine administratif s'élève à 67 234 010 francs;

attendu que le montant net présumé des investissements du patrimoine financier s'élève à 50 000 000 de francs;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Pour assurer l’exécution du budget de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2023 des emprunts publics ou d’autres emprunts à long terme jusqu’à concurrence de 67 200 000 francs pour couvrir l’insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif et de 50 000 000 de francs pour couvrir les investissements nets présumés du patrimoine financier.

Art. 2. – Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 3. – Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2023, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé ou conversion si les conditions d’émission lui sont favorables.

Le troisième débat ayant eu lieu, les délibérations deviennent définitives.

La présidente. *Habemus budget! (Rires et applaudissements.)* Je remercie infiniment chacun d’entre vous pour sa participation, particulièrement les chefs de groupe et les représentants du bureau, et pour le travail que nous avons effectué ensemble.

5. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les motions, les projets de délibérations et la résolution suivants:

- M-1748, de *M^{mes}* et *MM.* Pierre-Yves Bosshard, Dorothee Marthaler Ghidoni, Olivier Gurtner, Amanda Ojalvo, Louise Trottet, Valentin Dujoux, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Maryelle Budry, Yves Herren, Florence Kraft-Babel, Nadine Béné et Alia Meyer: «En faveur de la sécurisation des piétons»;
- M-1749, de *M^{mes}* et *MM.* Ana Maria Barciela Villar, Antoine Maulini, Elena Ursache, Leyma Milena Wisard Prado, Laurence Corpataux, Anna Barseghian, Hanumsha Qerkini, Denis Ruyschaert, Pascal Holenweg, Melete Solomon-Kuflom, Paule Mangeat, Monica Granda, Gazi Sahin, Brigitte Studer et Uzma Khamis Vannini: «La danse comme moyen de communication et d'épanouissement»;
- M-1750, de *M^{mes}* et *MM.* Denis Ruyschaert, Delphine Wuest, Matthias Erhardt, Elena Ursache, Anna Barseghian, Ana Maria Barciela Villar, Antoine Maulini, Vincent Milliard, Valentin Dujoux, Leyma Milena Wisard Prado, Melete Solomon-Kuflom, Brigitte Studer, Maryelle Budry et Ahmed Jama: «Libérons la place du Petit-Saconnex: un centre villageois paisible pour ses habitants et ses commerçants»;
- PRD-317, de *M.* Gazi Sahin et *M^{me}* Monica Granda: «Exercer le droit de préemption de la Ville de Genève, dans le cadre de la vente de la parcelle N° 2872 et dépendance, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 1506 m², sise chemin Mestrezat 7B, par M. Marc Dietschy à Immologic Promotions Sàrl, pour le prix de 2 900 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais, imprévus et intérêts courus compris)»;
- PRD-318, de *M^{mes}* et *MM.* Manuel Zwyszig, Paule Mangeat, Timothée Fontolliet, Olivia Bessat-Gardet, Joëlle Bertossa, Pascal Holenweg, Salma Selle, Christel Saura, Dalya Mitri Davidshofer, Amanda Ojalvo, Bineta Ndiaye, Alain Miserez, Anne Carron, Fabienne Aubry-Conne et Eric Bertinat: «Plafonnement des jetons de présence. Pour un vote du budget efficace»;
- R-300, de *M^{mes}* et *MM.* Maxime Provini, Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Rémy Burri et Michèle Roulet: «Pour améliorer les outils à la disposition du Conseil municipal nécessaires à l'élaboration d'une politique budgétaire sincère».

6. Interpellations.

La présidente. Nous avons reçu l'interpellation écrite suivante:

- IE-122, de *M^{me} Alia Chaker Mangeat et M. Alain Miserez*: «Quid des jetons de présence pour les membres du bureau du Conseil municipal?».

7. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Bonnes Fêtes!

Séance levée à 23 h 55.

SOMMAIRE

1. Exhortation	5040
2. Communications du Conseil administratif	5040
3. Communications du bureau du Conseil municipal	5040
4. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2023 (PR-1550 A/B/C/D/E). Suite du deuxième débat et troisième débat	5041
5. Propositions des conseillers municipaux	5092
6. Interpellations	5093
7. Questions écrites	5093

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci